

Rendu compte 2023 du plan de « Refus de la misère et de la précarité »

La Région Bretagne a adopté, le 7 avril 2023, le plan de « Refus de la misère et de la précarité » 2023-2027. A travers ce plan, la collectivité a souhaité s'engager, dans le cadre de ses compétences, à participer à relever le défi de la lutte contre la précarité à travers cinquante-huit engagements.

Ces cinquante-huit engagements doivent contribuer à l'émancipation des personnes les plus démunies afin qu'elles puissent se loger dignement, se nourrir correctement, prendre soin de leur santé, se déplacer librement, se former, occuper un emploi, avoir accès à une vie sociale, culturelle, sportive...

La collectivité, comme elle s'y était engagée, rend compte, à travers ce rapport, des avancées du plan de « Refus de la misère et de la précarité », un an après son adoption. Ce premier bilan -vingt-huit engagements tenus- est une illustration non exhaustive de l'engagement régional, qui vise à accompagner au mieux les personnes en situation de précarité.

Ces actions ont été menées en lien étroit avec l'ensemble des partenaires : l'Etat et singulièrement le commissariat à la lutte contre la pauvreté, les intercommunalités, les Départements, et les associations qui agissent au quotidien avec compétence, dynamisme, disponibilité et générosité.

Cette année 2023, a été ponctuée par de nombreuses rencontres avec des habitantes et habitants confrontés à la précarité, les partenaires du monde économique et associatif... Des expérimentations ont été menées dans le cadre d'une nouvelle convention d'appui à la lutte contre la précarité avec l'Etat¹ portant notamment sur la précarité dans le domaine de l'alimentaire et celui des logements précaires. Il s'est agi de tester, d'expérimenter quelques projets innovants, à petite échelle.

En 2024 et 2025, ces engagements seront prolongés voire accentués autour notamment de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'accès aux droits des personnes.

Une évaluation du plan sera proposée à mi-parcours afin de mesurer les effets des actions mises en œuvre et réorienter, si nécessaire, les priorités pour les années à venir.

La Région a affirmé, par ailleurs, son engagement au niveau national en siégeant désormais au sein du Conseil National des Politiques de lutte contre la pauvreté (CNLE) ainsi qu'au bureau permanent de cette instance depuis janvier 2024. Cette implication offre l'occasion de porter la voix de la Bretagne dans cette instance consultative composée des principaux représentants institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

¹ Convention d'appui à la lutte contre la précarité avec l'Etat signée en décembre 2022 : crédits Etat 200 000 € en fonctionnement délégués à la Région et crédits Région 200 000 € en investissement.

Tableau de bord - Suivi des engagements du plan de « Refus de la misère et de la précarité » (2023/2027)

		Engagé	Initié	A venir
1- Pour une mobilité sociale renforcée				
1	Améliorer les conditions d'éligibilité de la carte « BreizhGo Solidaire ».	✓		
2	Améliorer l'information sur la possibilité d'accéder à la carte « BreizhGo Solidaire ».	✓		
3	Simplifier les démarches d'accès et faciliter ainsi le parcours des usagers.	✓		
4	Intégrer la carte « BreizhGo Solidaire » directement dans la carte Korriago.		✓	
5	Abonnement scolaire : étudier, pour la rentrée 2025, une modulation tarifaire à vocation sociale.		✓	
6	Favoriser le lien entre les plateformes de mobilité et les organismes de formation.	✓		
7	Poursuivre l'aide au permis de conduire avec une attention nouvelle en direction des familles monoparentales.	✓		
8	Soutenir le lancement de plateformes de mobilité.	✓		
9	Proposer aux plateformes de mobilité et aux associations de solidarité, les véhicules et scooters du parc « Région » qui devront être remplacés.	✓		
10	Soutenir la mise en place de plateforme favorisant l'autopartage.			✓
11	Porter une attention particulière, dans le cadre plan régional vélo, aux plus précaires.		✓	
12	Faciliter l'accès à l'information sur le micro-crédit solidaire.			✓
13	Favoriser le développement du covoiturage solidaire.	✓		
2- Pour l'emploi de toutes et tous				
14	Développer le repérage des jeunes apprentis en situation de décrochage.			✓
15	Mettre en place une communication spécifique en direction des professionnels et des personnes les plus éloignées de l'emploi.		✓	
16	Outiller les établissements scolaires des ressources existantes.			✓
17	Mettre en place des espaces Idéo éphémères sur l'ensemble du territoire régional.	✓		
18	Implanter de nouveaux micros lycées.			✓
19	Faire évoluer l'aide financière délivrée aux personnes inscrites sur les dispositifs de formation continue (PREPA et QUALIF Emploi).		✓	

20	Proposer de nouvelles modalités d'accompagnement financières des élèves et des étudiantes et étudiants en formations sanitaires et sociales en prenant mieux en compte leur situation sociale à leur entrée en formation.		✓	
21	Mettre en place, dans certains tiers lieux, des permanences.			✓
22	Encourager le déploiement des « open badges ».		✓	
23	Soutenir la mise en place, par les structures d'insertion par l'activité économique, du dispositif « Premières heures ».		✓	
24	Poursuivre l'implication dans la mise en œuvre du Plan régional et de prévention de lutte contre l'illettrisme.	✓		
25	Mettre en place des actions expérimentales visant à réduire le « sous-emploi » des personnes à la tête de familles monoparentales.		✓	
26	Encourager les organismes de formation à adapter leurs horaires ou à mettre en place des initiatives innovantes.	✓		
26 bis	Accompagner les associations qui agissent afin que les agriculteurs dans la précarité puissent accéder facilement aux dispositifs d'aide.			✓
27	Contribuer à favoriser l'interopérabilité des outils numériques.			✓
3- <u>Pour lutter contre la précarité alimentaire</u>				
28	Soutenir l'aménagement des points de distribution des principaux réseaux.	✓		
29	Soutenir l'acquisition d'équipements des principaux réseaux de solidarité.	✓		
30	Encourager l'acquisition, par les principaux réseaux, de véhicules moins polluants.	✓		
31	Développer l'éducation aux produits alimentaires.	✓		
32	Mettre à disposition des plus fragiles l'information la plus à jour et la plus complète possible sur les points de distribution		✓	
33	Encourager la mise en relation des producteurs locaux et des points de distribution	✓		
34	Encourager le don de denrées alimentaires des restaurants scolaires des lycées bretons vers les associations de solidarité.	✓		
35	Encourager les entreprises à développer leur volet RSE.	✓		
36	Diffuser différents documents sur la production de repas simples, équilibrés et à petits budgets.			✓
37	Sensibiliser les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiantes et étudiants les plus précaires dans les campus /territoires aujourd'hui moins bien pourvus.		✓	

4- Pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies				
38	Construire une nouvelle politique de l'habitat et du logement en veillant à actionner les leviers à disposition pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.	✓		
39	Amplifier la mise à disposition des places dans certains internats des lycées inoccupés pendant l'été.	✓		
40	Elaborer une nouvelle politique de santé en ayant une attention vigilante à l'égard des personnes les plus précaires.			✓
41	Inciter les partenaires du plan Sport Santé Bien Être à promouvoir la communication sur les bienfaits du sport auprès notamment des centres d'hébergement en réinsertionsociale.			✓
5- Pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive				
42	Veiller à ce que les personnes les plus précaires puissent participer à la vie culturelle.	✓		
43	Lancer une expérimentation visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la pratique d'une activité physique et sportive.	✓		
44	Inciter les ligues régionales et leurs clubs affiliés à pratiquer une tarification sociale sur le prix des adhésions.			✓
45	Renforcer les dispositifs « Pass classe de mer » et « classes nature et biodiversité ».	✓		
46	Développer des opérations spécifiques visant à ce que chaque enfant qui ne parte pas en vacances puisse bénéficier d'une journée à la mer en famille.	✓		
47	Accompagner la mise en place de Territoires « 100% accès aux droits ».			✓
48	Simplifier au mieux les démarches administratives.		✓	
49	Encourager les collectivités à se saisir du Portrait territorialisé de la relation e-administrative.		✓	
50	Donner suite au Hub au-delà de la fin de l'expérimentation prévue en septembre 2023 pour renforcer la collaboration des acteurs régionaux et de réduire les phénomènes d'exclusion numérique.	✓		
51	Renforcer l'accompagnement fait à la filière de réemploi.	✓		
52	La Région encouragera l'émergence dans certains tiers-lieux de « comptoirs de services » qui répondraient à des besoins de proximité exprimés par les habitantes et habitants avec un axe centré sur l'accompagnement numérique.			✓

6- La Région, en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse

53	Renforcer son réseau de partenaires sur le champ de l'insertion pour créer des filières de recrutement pour ses EPLE.		✓	
54	Amplifier l'accueil de stagiaires et d'alternants.		✓	
55	Amplifier l'intégration des clauses et considérations sociales dans sa politique d'achat.		✓	
Suivi & Evaluation				
56	Présenter, chaque année, un bilan de la présente contribution et des orientations qui seront mises en œuvre l'année suivante.	✓		
57	Associer les personnes concernées par l'exclusion à la conception et à l'évaluation des dispositifs régionaux.	✓		

1. La Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée

Le contexte et son évolution

Selon le baromètre national des mobilités du quotidien réalisé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et l'association Wimoov², 13,3 millions de personnes sont, en France, en situation de « précarité mobilité ». Prix du carburant élevé, voitures vieillissantes, des distances à parcourir qui s'allongent ou l'absence de solution alternative à la voiture, quand pour d'autres, c'est tout simplement l'absence de voiture, de vélo ou d'abonnement aux transports collectifs qui rend le quotidien toujours plus difficile.

Une « précarité mobilité » qui entraîne inévitablement des renoncements à une formation, à un emploi, à un rendez-vous médical, à l'accès à une activité culturelle, sportive, à une vie sociale... Des renoncements qui sont principalement le fait des personnes les plus vulnérables économiquement.

Le suivi des engagements pris par le Conseil régional

1-1 Rendre plus largement accessible l'ensemble du réseau BreizhGO

En 2023, on compte plus de 19 000 bénéficiaires de « BreizhGo Solidaire » (40% de plus qu'en 2022).

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 1 - La Région s'engage à **améliorer les conditions d'éligibilité à la carte « BreizhGo Solidaire »** pour répondre aux besoins des personnes jusqu'alors « oubliées », en étudiant finement les cas d'exclusion du dispositif tels que les pensionnaires d'invalidité, les aidants CCAS³.

→Les réalisations :

Historiquement seules les personnes justifiant d'une résidence en Bretagne et d'un rattachement à un organisme en Bretagne (Pôle emploi Bretagne par exemple) étaient éligibles à la carte « BreizhGo Solidaire ». En 2023, la Région a décidé de lever, en cohérence avec la loi, ces obligations de résidence et de rattachement à un organisme breton. Par ailleurs, de nouveaux profils ont été rendus éligibles : les enfants mineurs des bénéficiaires de ce dispositif, les personnes percevant l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), les bénéficiaires de la protection internationale. En janvier 2024, le tarif "aidants d'insulaire" (tuteurs, référents familiaux ou allocataires du dispositif réservé aux proches aidants) a été introduit sur une partie des liaisons maritimes pour répondre à la spécificité du quotidien des îles. Ce tarif « aidant d'insulaire » est basé sur le prix du tarif Solidaire Bateaux.

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 2 - Eu égard au déficit d'information sur la gamme tarifaire « BreizhGo Solidaire », la Région s'engage à **améliorer l'information sur la possibilité d'accéder à la carte « BreizhGo Solidaire »** en mettant en place des outils de communication adaptés pour informer plus efficacement encore les personnes concernées. A ce titre, elle sollicitera les partenaires et les associations de solidarité en capacité de faire le lien avec les futurs bénéficiaires. Par ailleurs, une nouvelle version du site Breizhgo.bzh sera élaborée afin de simplifier le parcours usager-e et de garantir l'accès à l'information.

² L'association Wimoov, compte en Bretagne sept conseillers mobilité répartis sur cinq sites (Carhaix, Guingamp, Ploërmel, Rennes et Vannes).

³ Centre communal d'action sociale.

→Les réalisations :

En 2023, les documents techniques détaillés relatifs à l'obtention de la carte « BreizhGo solidaire » ont été mis à jour, simplifiés et adressés aux partenaires et organismes identifiés (CDAS⁴, CCAS⁵, Préfectures, Coallia⁶, Pôle emploi, OFII⁷...). En début d'année 2024, des prospectus ont été distribués auprès de ces organismes sociaux au bénéfice de leurs publics.

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 3 - La Région poursuivra ses discussions avec la SNCF qui instruit et délivre la carte « BreizhGo Solidaire » afin de **simplifier les démarches d'accès et faciliter ainsi le parcours des usager·e·s.**

→Les réalisations :

Début 2024, un travail d'amélioration du formulaire en ligne de demande de droit « BreizhGo Solidaire » a été mené avec la SNCF. Les nécessaires modifications, pour une meilleure lisibilité, seront réalisées au cours de l'année 2024 et permettront ainsi une meilleure clarté des éléments attendus pour les demandeurs et de ce fait, faciliter le dépôt de leur demande et le traitement de leur dossier.

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 5 – L'abonnement scolaire pour les familles est aujourd'hui fixé à 120 €, participation alignée sur le prix le plus faible pratiqué par les Départements avant la prise de compétence en 2017. La Région s'engage à **étudier, pour la rentrée 2025, une modulation tarifaire à vocation sociale** pour mieux prendre en compte les capacités contributives des familles, à l'image de ce qui a été mis en place pour les cantines des lycées.

→Les réalisations :

La modulation tarifaire à vocation sociale de l'abonnement scolaire pour les familles est en attente de la présentation du dispositif illimité jeunes BreizhGo prévue début 2025. Notons néanmoins un très bon taux de recouvrement de la participation familiale. Les familles les plus en difficulté peuvent obtenir un paiement en deux fois, se faire aider par les CDAS, CCAS, voire par les établissements scolaires.

Malgré un contexte de tension budgétaire, la Région Bretagne fait le choix fort de maintenir des offres de transports scolaires, ferroviaires, interurbaines et maritimes performantes et adaptées à la demande des citoyens. Avec un tarif de 120 €, l'abonnement scolaire n'a pas augmenté depuis 2018. Les autres tarifs du réseau BreizhGo subissent des augmentations moyennes inférieures à 3 %. C'est un choix assumé par la collectivité afin de permettre aux populations de recourir aux transports publics avec des prix attractifs.

⁴ CDAS – Centre Départemental d'Action Sociale.

⁵ CCAS – Centre Communal d'Action Sociale.

⁶ Coallia – Association qui propose des solutions de logement, d'hébergement d'accompagnement social aux personnes vulnérables.

⁷ OFII – Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

1-2 Faciliter la mobilité des stagiaires en formation

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 7 – En assurant une complémentarité avec les Départements notamment, la Région poursuivra une aide **au permis de conduire pour les stagiaires les plus en difficulté avec une nouvelle attention en direction des familles monoparentales, selon des critères qui seront redéfinis.**

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		984 049 €	984 049 €

→Les réalisations :

Depuis juin 2021, grâce aux crédits supplémentaires accordés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région finance la formation au permis de conduire au bénéfice des jeunes de 18 à 30 ans qui ont intégré une formation financée par la Région (PREPA, QUALIF, Langues de Bretagne, Accompagnement à la qualification). Cette aide doit permettre aux jeunes d'accéder à une formation qualifiante et favoriser leur insertion professionnelle.

D'un montant de 1 500 euros maximum, elle est versée directement aux auto-écoles.

• Cette aide a concerné 350 jeunes en 2022 pour un montant de 504 230 euros et 695 jeunes en 2023 pour un montant de 984 049 euros.

1-3 Encourager les modes de déplacements solidaires et décarbonés

1-3-1 Les plateformes de mobilité, au service des solidarités

En Bretagne, les acteurs de la mobilité et singulièrement le réseau Mob'in Bretagne⁸ et l'association Wimoov sont pleinement mobilisés, au plus près des territoires, pour proposer des solutions pratiques (proximité, rythmes), accessibles (coût, information) afin de veiller à ce que la « précarité mobilité » ne constitue plus un frein à l'accès à l'emploi, aux services, aux loisirs, à l'équilibre tout simplement du quotidien.

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 8 - Dans les territoires peu dotés en offres de transport, la Région poursuivra son **soutien au lancement de plateformes de mobilité émanant des acteurs locaux**. Elle veillera à étoffer les moyens des structures déjà existantes pour leur permettre de mettre en place une offre de services répondant aux 3 besoins identifiés : conseil, formation et mise à disposition de moyens de locomotion.

⁸ Le réseau Mob'in regroupe aujourd'hui dix-sept plateformes de mobilité en Bretagne porteurs de solutions (conseillers en mobilité, services de location ou de transport à la demande...).

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023	6 000 €	196 446 €	202 446 €

→Les réalisations :

Au titre du programme budgétaire 207 « *Accompagnement des dynamiques territoriales en emploi formation* », la Région Bretagne a soutenu en 2023, le lancement de nouvelles plateformes de mobilité et a, par ailleurs, consolidé le fonctionnement de plateformes existantes. Ces plateformes proposent un accompagnement sur-mesure, adapté, afin de répondre au mieux aux problématiques de mobilité spécifiques des personnes en situation de précarité en leur proposant des solutions concrètes de transports. Un service de proximité plébiscité par les bénéficiaires.

Parmi les plateformes soutenues en 2023 :

•Un soutien financier à hauteur de 30 000 euros été apporté au lancement en novembre 2023 de la nouvelle plateforme de mobilité en Centre Bretagne, **Ker Breizh Mobilité**, portée par « Emmaüs action ouest » à Pontivy (56). Ce nouveau service concerne les habitants de trois communautés de communes : **Pontivy Communauté, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Centre Morbihan Communauté**. Le parc de véhicules proposé par la plateforme est doté actuellement de six voitures : deux voitures hybrides, deux à essence et deux au bioéthanol ; douze mobylettes électrifiées et neuf voiturettes électriques. La plateforme vise, à l'avenir, un total de trente-six véhicules. Elle proposera également des vélos pliables à assistance électrique adaptés à l'usage des transports en commun.

•L'association **Wimoov** qui porte la plateforme de mobilité **Paimpol/Guingamp agglomération** (22) lancée en 2022 a été soutenue à hauteur de 30 000 euros. Cette plateforme est fondée sur le diagnostic et le conseil en mobilité pour accompagner les publics fragiles vers une mobilité autonome et durable.

◦*Une conseillère en mobilité a accompagné 76 personnes depuis 2023 pour lever les freins psychosociaux, matériels, financiers que celles-ci peuvent rencontrer pour accéder à l'emploi ou la formation.*

•L'association **Pass'Emploi de Saint-Malo** (35) a bénéficié d'un soutien de 30 000 euros pour le développement du conseil en mobilité.

•L'association **Solimob** qui porte la plateforme de mobilité de la **mission locale de Fougères** (35) a bénéficié d'un soutien régional à hauteur de 26 000 euros pour sa 3^{ème} année de financement. La plateforme Solimob associe l'expertise des solutions de mobilité présentes sur le territoire, à une connaissance approfondie des publics en insertion (jeunes, bénéficiaires du RSA⁹, salariés de l'IAE¹⁰, demandeurs d'emploi). Cette nouvelle subvention vise à former les professionnels de l'accompagnement, à développer des actions avec et pour les entreprises qui recrutent sur le territoire, à mobiliser et animer un groupe de travail impliquant de très nombreux partenaires du territoire.

◦*En 2023, la plateforme Solimob a accompagné près de 300 personnes.*

•La plateforme mobilité **Ti Mouv'** du **Pays de Lorient** (56) apporte une réponse globale aux enjeux de mobilité des publics fragiles du Pays de Lorient et favorise l'accès ou le maintien dans l'emploi en les accompagnant vers l'autonomie dans leurs déplacements. Ti Mouv' a bénéficié d'un soutien de 32 000 euros.

⁹ RSA – Revenu de Solidarité Active.

¹⁰ IAE – Insertion par l'Activité Economique.

◦*En 2022, 80 personnes ont été accompagnées pour trouver des solutions de mobilité.*

Pour 2023/2024, les acteurs de la plateforme souhaitent augmenter la capacité d'accompagnement, 150 personnes pourraient ainsi être accompagnées : accompagnement individuel, location solidaire, augmentation du nombre de trajets à la demande. De plus, le travail partenarial avec les organismes de formation PREPA et QUALIF va être renforcé permettant à des candidats et des stagiaires d'accéder à la formation et de s'y maintenir dans de bonnes conditions.

•La Région Bretagne a accompagné financièrement à hauteur de 25 236 euros l'association Tremplin à **Vitré** (35) pour le développement de la Plateforme de mobilité sociale **MoBi'ZH** avec une offre de services déjà conséquente : accompagnement à la recherche de solutions de mobilité, formation/apprentissage du code, du vélo, location solidaire (vélo, VAE, trottinette...).

◦*45 accompagnements ont été réalisés depuis début 2023.*

L'objectif pour 2024 est d'accompagner plus de personnes en développant les partenariats avec les organismes de formation PREPA et QUALIF du territoire, en augmentant le nombre de permanences et de lieux, en renforçant l'offre locative et la communication.

•La plateforme de mobilité portée par **EUREKA** sur le **Pays de Brocéliande** (56) a été accompagnée en fin d'année 2023 par la Région Bretagne à hauteur de 23 210 euros

◦*En 2022, la plateforme a développé des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à la mobilité auprès des stagiaires de la formation professionnelle de ce territoire ; parmi les actions menées : six ateliers mobilité mis en place au bénéfice de vingt-neuf stagiaires de PREPA. Ces actions ont permis au public d'engager un parcours mobilité (apprentissage vélo, préparation au code, recherche de co-voiturage...). Le bilan 2023 sera connu dans les prochaines semaines.*

Pour 2024, EUREKA propose de déployer plus de diagnostics mobilités et de solutions pour répondre à toutes les demandes des personnes en recherche de formation ou d'emploi.

Dans le cadre de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité, un soutien de 6 000 euros a été attribué au **garage social de Loudéac** porté par l'AFPA pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. Le garage social trouve son public tant du point de vue des stagiaires de la formation professionnelle qui y travaillent, que des populations défavorisées de Loudéac et des alentours qui peuvent bénéficier de ses services (environ 150 la première année de fonctionnement en 2022).

Mob'In Bretagne porte différentes initiatives, et notamment un projet de recherche soutenu dans le cadre de l'appel à projet « Recherche et Société » lancé par la Région Bretagne. Ce projet vise à développer un indice de mobilité afin de mesurer l'impact social des actions mises en place par les plateformes de mobilité. Il a été élaboré et évolue en partenariat avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et son Laboratoire de Sociologie Urbaine (LASUR) sous la direction de Vincent Kaufmann, expert dans la thématique de la mobilité. La collaboration entre la société civile et le monde académique instaure une dynamique riche d'enseignements et d'initiatives pour l'ensemble de l'écosystème, permettant une analyse fine des besoins du territoire ainsi qu'une prise de recul des porteurs de projets grâce à cet apport universitaire (étude, bibliographie...). Un bilan sera réalisé au cours de l'année 2024.

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 9 - La Région s'engage à proposer aux **plateformes de mobilité, mais aussi aux associations de solidarité, les véhicules et scooters de sa propre flotte** qui devront être remplacés et qui sortiront ainsi du parc « Région ».

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		33 800 € (valeur des dons)	33 800 €

→Les réalisations :

Au printemps 2023, dans la continuité de la démarche initiée en 2020, à l'issue des premiers confinements, la Région a offert des véhicules motorisés sortis de sa propre flotte. Ainsi, douze véhicules (sept voitures et cinq scooters thermiques) amortis par la Région, ont été remis gratuitement à huit associations dont sept affiliées au réseau Mob'In Bretagne¹¹ qui fédère les acteurs de la mobilité inclusive, solidaire et durable. L'association Wimoov¹², dans le cadre de son projet « Terr'moov » à Poher Communauté, a également bénéficié de véhicules.

Les cinq voitures et les trois scooters donnés au Réseau Mob'in ont bénéficié à :

- l'association Mob'emploi à Quimper (29) (Renault Modus) dans le cadre de l'expérimentation d'utilité sociale notamment pour des déplacements vers les services de santé ;
- l'association Don Bosco à Brest (29) (Renault Kangoo) dans le cadre de l'expérimentation d'utilité sociale pour les mêmes objectifs (déplacements vers les services de santé ; cf encadré ci-après) ;
- l'association We Ker à Rennes (35) (Renault Clio) dans le cadre de la conduite supervisée ;
- l'association Pass Emploi à Saint-Malo (une Peugeot 206+ et une Peugeot 208) pour la centrale de location solidaire ;
- l'association Penthièvre Action Lamballe (22) (scooter Yamaha) pour le développement de la centrale de location solidaire ;
- l'association Ti Mouv à Lorient (56) (scooter Yamaha) pour la centrale de location solidaire ;
- l'association Eureka Emploi services à Montfort-sur-Meu (35) (scooter Yamaha) pour le renouvellement du parc de location solidaire.

Les deux voitures et les deux scooters donnés à l'association Wimoov ont bénéficié au déploiement du projet « Terr'Moov » à Poher Communauté (29) (2 Renault Clio et 2 scooters Yamaha).

Ces dons de véhicules constituent une subvention régionale en nature. Ces véhicules sont utilisés par des personnes accompagnées par les structures pour se rendre en formation, vers un lieu d'emploi ou encore, ce qui est nouveau, à un rendez-vous médical.

Un bilan sur l'utilisation de ces véhicules (nombre de personnes bénéficiaires, motif du déplacement, durée du prêt, trajet...) sera réalisé au cours de l'année 2024.

¹¹ Le réseau Mob'in qui regroupe 17 plateformes de mobilité en Bretagne.

¹² L'association Wimoov, compte en Bretagne sept conseillers mobilité sur cinq sites en Bretagne (Carhaix, Guingamp, Ploërmel, Rennes et Vannes).

Concernant plus particulièrement **le don du véhicule Renault Kangoo à Don Bosco**, ce véhicule d'une valeur de 3 500 euros permettra d'expérimenter, sur un petit territoire, en lien avec les acteurs locaux et le CCAS de Brest, le transport d'utilité sociale (issu de la loi Lom). Ce nouveau service facilite les déplacements pour les personnes en grande fragilité afin qu'elles puissent se rendre chez le médecin, faire leurs courses, rencontrer leurs proches...

◦ De septembre à décembre 2023, 17 840 kilomètres effectués, 27 personnes transportées, 434 trajets effectués.

Aujourd'hui les plateformes de mobilité solidaire accompagnent exclusivement la mobilité vers l'emploi ou la formation, des publics les plus fragilisés. Avec le transport d'utilité sociale, c'est un nouveau service qui est ainsi proposé et qui répond à une réelle attente des personnes vulnérables qui se trouvent éloignées des solutions de transports collectifs.

→ Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 11 - La Région souhaite accentuer et structurer ses actions en faveur du vélo à travers la réalisation de son **Plan régional vélo**, récemment adopté. Les actions de la Région seront diverses, en lien avec ses compétences propres (intermodalité, lycées, tourisme...) mais aussi à travers le soutien aux autres collectivités bretonnes. Si l'approche de la Région est d'abord environnementale avec des enjeux de développement des mobilités décarbonées, **une attention particulière sera portée en direction des plus précaires.**

→ Les réalisations :

Dans le cadre de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité, un soutien financier à hauteur de 10 800 euros a été apporté en fin d'année 2023 à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne pour réaliser l'acquisition de six vélos à assistance électrique facilitant les déplacements quotidiens des personnes en situation de précarité. Ces dernières pourront ainsi plus facilement réaliser des démarches de proximité, administratives, ou suivre une formation... Cette expérimentation va bénéficier à trois sites finistériens à Brest (centre social Le Clef de Pen Ar Créac'h), à Plougastel-Daoulas (centre social l'Astérie) et à Rosporden (centre social Chemin de Faire).

En fin d'année 2024, une évaluation de cette expérimentation sera réalisée.

Par ailleurs, la Région Bretagne a apporté son soutien à hauteur 18 350 euros, au titre de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation solidaire, au café vélo « la Sonnette » à Redon pour la création d'un lieu dédié au vélo avec l'objectif d'offrir une solution de mobilité à un public précaire dans un secteur de faible densité de population. Un bilan de cette création sera également conduit au cours de l'année 2024.

Après une conférence régionale vélo et un premier volet de son schéma régional vélo en 2022, la Région Bretagne souhaite renforcer la prise en compte du vélo dans les chaînes de mobilité avec une attention toute particulière accordée aux attentes des personnes en situation de précarité. Une 2^{ème} conférence régionale aura lieu le 29 mai 2024 à Lorient pour décider d'un plan d'actions conforté, intégré et renouvelé avec le concours de toutes les collectivités concernées.

1-3-2 Promouvoir le covoiturage du quotidien

→ Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 13 - La Région **travaillera avec les plateformes de mobilité au développement du covoiturage solidaire.**

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		16 064€	16 064 €

→Les réalisations :

Au titre du programme budgétaire 207 « *Accompagnement des dynamiques territoriales en emploi formation* », la Région, a apporté en 2023 un soutien financier à hauteur de 12 000 euros à l'association Ehop solidaire pour sensibiliser l'ensemble des organismes de formation (opérateurs PREPA) au déploiement du co-voiturage solidaire. Le projet proposé vise à travers des ateliers en présentiel ou en distanciel à outiller les professionnels de la formation afin de sensibiliser les publics formés au covoiturage comme solution de mobilité dans leur trajet domicile/formation et futurs trajets domicile/travail. Une première expérimentation est menée avec trois organismes de formation : le CLPS, l'AMISEP et l'AFPA. Au 2^{ème} trimestre 2024 aura lieu une sensibilisation des professionnels (secrétaires, formateurs, directions...) via des webinaires, des regroupements et des temps forts pour assurer un relais auprès des stagiaires ou futurs stagiaires. Un bilan de cette action sera réalisé en fin d'année 2024.

Par ailleurs, un soutien complémentaire de 4 064 euros a été attribué à l'association Ehop pour actualiser et compléter le kit mobilité sur Vannes/Auray. Ce kit à la disposition des professionnels de l'emploi et de la formation permet d'améliorer la visibilité des solutions de mobilité présentes sur le territoire, d'optimiser le recours à ces solutions, de créer des liens entre les partenaires par le biais d'un travail collaboratif permettant leur recensement. 54 kits Mobilité (actualisés) ont été transmis en mars 2024 aux professionnels

A saluer - En fin d'année 2023, l'association Mob'in Bretagne, tête de réseau des acteurs de l'éco-mobilité inclusive et durable, en lien avec la Cress Bretagne¹³ et Breizh Alec, a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement de projets locaux d'Eco-mobilité inclusive. Cet AMI s'inscrit dans le cadre du nouveau programme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) TIMS, Territoires Inclusion Mobilité Sobriété.

Huit projets locaux ont été déposés en Bretagne et ont tous été retenus : PASS EMPLOI pour le pays de Saint-Malo (35), ADALEA pour le pays de Saint-Brieuc (22), WE KER pour le pays de Rennes (35), OPTIM'ISM pour le pays de Lorient (56), WIMOOV pour le pays du Centre Ouest Bretagne, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (29), DON BOSCO pour le Pays de Brest (29), MOBIL EMPLOI pour le pays de Cornouaille (29).

Un ensemble d'actions et de mesures va ainsi être mis en œuvre complétant l'offre des acteurs de la mobilité et des plateformes de mobilité existantes et permettent un essaimage sur de nouveaux territoires voire la mise en place de nouvelles solutions. La finalité étant d'offrir encore plus de solutions d'éco-mobilité à des populations rencontrant des difficultés de mobilité et n'ayant pas accès à des services de déplacement adaptés en termes de coût, de qualité de service et d'information. Les huit projets bretons déposés représentent une enveloppe financière comprise entre 2,5 et 3 millions d'euros sur 3 ans.

¹³ CRESS – Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

2- La Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous

Le contexte et son évolution

Si le taux de chômage en Bretagne s'établit au quatrième trimestre 2023 à 6,1% -le deuxième taux le plus faible de France derrière les Pays-de-la-Loire-, nombre de personnes en situation de précarité demeurent pourtant éloignées de l'emploi. Dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements elles constituent pourtant un vivier de compétences à valoriser pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activités.

La Stratégie Régionale des Transitions Economiques et sociales (SRTES) 2023-2027 adoptée par le Conseil régional en 2023 intègre notamment le contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP), prend pleinement en compte les nouveaux défis concernant les questions de formation avec l'ambition de garantir à chacune et à chacun les chances de réussite.

2-1 Lutter contre le décrochage scolaire

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 15 - Afin de mieux faire connaître le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne, la Région Bretagne mettra en place une communication spécifique en direction des professionnels et des usagers les plus éloignés.

→Les réalisations :

Plusieurs actions ont été menées en 2023 et début 2024 pour faire mieux connaître encore le service IDÉO auprès du grand public et tout particulièrement les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion, les collégiens, les lycéens, les apprentis, les étudiants mais aussi les parents d'élèves :

- une campagne média pendant quatre semaines en février 2024 : insertions presse, radio, web/digital... ;
- des supports de communication : affiches (figure 1), flyers, marque-pages, goodies... ;
- un déploiement des espaces IDÉO sur les événements, en proximité, une quarantaine de lieux en 2023 : forums emploi/formation, salons post-bac... ;
- des événements proposés par la Région : compétition des métiers (espace d'info IDÉO), concours régional « *Je filme le métier qui me plaît* », les Carrefours des métiers IDÉO (expérimentation), les actions de sensibilisation...



Figure 1 – Affiches pour valoriser IDÉO

En ce qui concerne la « communication spécifique en direction des professionnels » (équipes pédagogiques, structures membres du réseau IDÉO, acteurs de l'emploi, formation, orientation...), des actions spécifiques ont été réalisées : plan de professionnalisation, rencontres régionales et locales IDÉO ainsi qu'une newsletter en direction des établissements scolaires à destination des équipes éducatives.

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 17 – La Région **mettra en place des espaces Idéo éphémères sur l'ensemble du territoire** régional en lien avec ses partenaires, en visant particulièrement les zones blanches dépourvues en offre de service public, dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

→Les réalisations :

En 2023, la Région a mis en place des espaces Idéo à l'occasion de 35 salons, forums, événements, sur l'ensemble la Bretagne où plus de 5 000 Bretonnes et Bretons sont venus chercher de l'information.

2-2 Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers les formations et l'emploi

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 22 - La Région **encouragera les organismes de formation à avoir recours au déploiement des « open badges »**, outils numériques utilisés pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.

→ Les réalisations :

L'expérimentation menée avec les organismes de formation volontaires depuis 2021 a permis un déploiement des open badges principalement dans le cadre des nouvelles prestations « PREPA avenir jeunes » mises en œuvre depuis début 2023. Un bilan plus approfondi est en cours de consolidation.

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 23 – En partenariat avec les acteurs institutionnels, la Région apportera son soutien, sous forme d'expérimentations, à la **mise en place, par les structures d'Insertion par l'Activité Economiques (SIAE), du dispositif "Premières Heures"** en direction des personnes en situation de grande exclusion sociale. Ce dispositif propose un accompagnement à la reprise progressive d'une activité professionnelle. Elle poursuivra également son soutien à la formation des personnes de l'IAE en vue de leur intégration dans l'emploi.

→ Les réalisations :

Concernant les publics de l'IAE, les dispositifs de la Région sont ouverts aux personnes en situation de précarité. De plus certaines actions (type Actions territoriales) ont été adaptées pour accueillir les personnes en grande exclusion sociale. Par ailleurs, de nombreuses actions d'informations sur la possibilité d'accéder aux dispositifs Région ont été menées auprès des têtes de réseau de l'IAE, des OPCO, des acteurs publics (Rennes métropole, départements).

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 24 - L'illettrisme concernerait 150 000 à 200 000 adultes de 18 à 65 ans dans la région. Des femmes et des hommes ne parvenant pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de vie quotidienne. La Région **poursuivra son implication dans la mise en œuvre du Plan régional et de prévention de lutte contre l'illettrisme**, signé en 2021, en proposant des parcours de formation adaptés aux personnes en situation d'illettrisme et en favorisant une animation territoriale de l'ensemble des acteurs impliqués. Ces actions incluent l'accompagnement des personnes.

→ Les réalisations :

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, la Région finance les parcours illettrisme et illettrisme inclus dans le dispositif PREPA clés déployé partout en Bretagne. Des plans d'animation territorialisés sont mis en œuvre par les prestataires de PREPA clés pour favoriser la détection des personnes, leur mise en relation avec les organismes de formation, l'échange de pratique entre les structures associatives et les organismes de formation.

A titre d'exemple, pour la 4^{ème} année, la Région a financé à hauteur de 61 546 euros, en fin d'année 2023, We Ker à Rennes (35) pour soutenir la lutte contre l'illettrisme sur le bassin d'emploi de Rennes et accompagner les parcours d'accès des jeunes aux connaissances de bases.

◦Après 3 années d'exercice, les résultats montrent la plus-value de la plateforme avec une augmentation du nombre de diagnostics réalisés et le déclenchement d'accompagnements via le dispositif PREPA Clés et/ou par un réseau de bénévoles (23 bénévoles formés et actifs). En 2023, à fin octobre, 49 jeunes ont été accompagnés (chiffres non définitifs).

En 2024, il est prévu d'accompagner 50 jeunes.

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 26– Parce que des parents, souvent les femmes, renoncent parfois à se former en raison des contraintes familiales, la Région **encouragera les organismes de formation à adapter leurs horaires ou à mettre en place des initiatives innovantes** telles que des crèches éphémères afin de lever le frein lié à la garde d'enfants.

→Les réalisations :

La Région a apporté, en 2023, un soutien financier à hauteur de 2 870 euros, au titre du programme budgétaire 207 « Projets visant à lever les freins périphériques à la formation et à l'emploi », pour accompagner le projet de crèche éphémère intégrée « Mômes en réunion, Pars en formation ! » dans les locaux du CLPS de Saint-Brieuc. Le projet de crèche a permis de favoriser l'entrée en formation de 20 stagiaires qui rencontraient des difficultés pour la garde de leur enfant, il a aussi permis de renforcer leur assiduité dans leur formation.

◦20 parents ont pu suivre des parcours de formation en alphabétisation (financement Etat), en FLE (Français Langue Etrangère - financement OFII) et PREPA Clés (Région). Au total, 549 heures de formation possible grâce à ce dispositif. 23 enfants ont été accueillis en 2023.

Le projet d'un coût global de 14 370 euros a été financé également par Saint-Brieuc Armor Agglomération (Cité de l'emploi) et s'est déroulé de mars à décembre 2023. Un personnel qualifié a assuré la garde des enfants (2 séances de 3h par semaine sur 34 semaines).

Une étude sur le don alimentaire en Bretagne qui débouche sur une expérimentation réussie alliant l'insertion professionnelle et le don alimentaire

En 2022, la Région et l'Etat ont apporté un soutien financier à l'ABEA, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la précarité, pour la réalisation d'un état des lieux du don alimentaire des entreprises et coopératives agroalimentaires de Bretagne. Cette étude a notamment mis en exergue des problématiques de conditionnement de certains produits alimentaires, ne pouvant ainsi être donnés auprès d'associations de lutte contre la précarité. L'ABEA a pris la mesure de cette problématique et a mené courant novembre, à l'occasion de la semaine nationale de l'emploi agroalimentaire, une expérimentation en lien avec l'entreprise Geldelis à Torcé, les services Pôle Emploi de Vitré, la Mission locale de Vitré, l'Etat et le Conseil régional.

Cette expérimentation a consisté à faire venir au sein de l'entreprise agroalimentaire Geldelis à Torcé des personnes éloignées de l'emploi pour reconditionner sur les lignes de production, des produits à destination du don alimentaire, en l'occurrence 4 000 fonds de tarte, mais non adaptés par leur conditionnement. Une fois reconditionnées et garnies les tartes ont été distribuées auprès des associations d'aide alimentaire. A l'issue de cette expérimentation une personne éloignée de l'emploi a signé un contrat de travail.

3- La Région se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire

Le contexte et son évolution

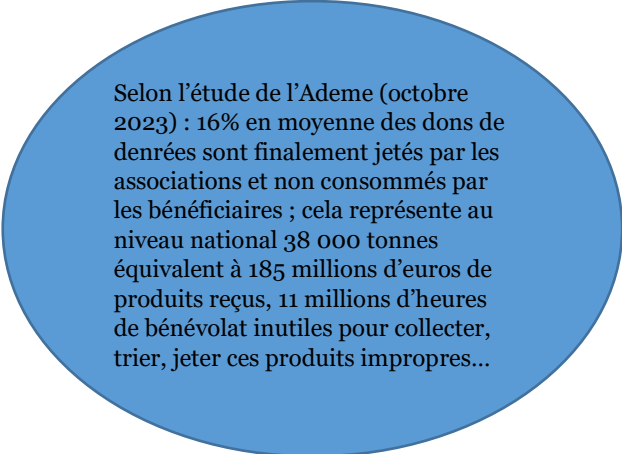
Les crises -sanitaires, économiques et sociales-, qui se sont succédé ces dernières années, et le retour de l'inflation depuis 2023 qui frappe tout particulièrement les produits alimentaires et d'hygiène¹⁴, ont entraîné inéluctablement une augmentation importante du nombre de personnes faisant appel prioritairement à l'aide alimentaire, tout particulièrement des familles monoparentales et des jeunes, notamment des étudiants¹⁵.

En Bretagne, les principaux réseaux de l'aide alimentaire¹⁶ ont enregistré depuis 2020 une hausse importante des personnes accueillies. Les Banques alimentaires de Bretagne¹⁷ qui distribuent l'aide alimentaire auprès de plus de 400 associations -épiceries sociales et solidaires, Secours populaire, Croix-Rouge...- ont connu une année 2023 record avec 110 777 bénéficiaires, soit 16,65% par rapport à 2021. De la même manière, les Restos du cœur ont enregistré une forte augmentation du nombre de personnes accueillies dans les 71 centres bretons, 19 400 bénéficiaires de plus entre 2021 et 2023 soit une augmentation de 23,5% (figure 1).

Cette forte augmentation des personnes accueillies, fragilise les principaux réseaux d'aide qui font face à une diminution préoccupante de leurs approvisionnements ; certains magasins, grossistes, plateformes... s'appuyant sur différentes lois relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi Garot de 2016, loi Egalim 2018, loi Agec 2020), ont fortement optimisé la gestion de leurs ventes ; les grandes et moyennes surfaces déploient notamment des rayons anti gaspi pour limiter leurs pertes, ce qui entraîne inévitablement une baisse conséquente des dons en direction des principaux réseaux de l'aide alimentaire. Face à cette situation certains réseaux ont dû réduire le nombre de distributions. Aujourd'hui, en Bretagne, aux Restos du cœur une personne seule bénéficie de 7 repas par semaine contre 9 précédemment. A cette situation difficile, s'ajoute une hausse importante des coûts, notamment énergétiques mais aussi des coûts liés à la gestion des biodéchets ; certains produits mis à disposition présentent une date limite de consommation trop courte ou sont trop détériorés pour être distribués et doivent alors être triés avant d'être jetés (figure 2).

	Banques alimentaires	Restos du Cœur
2021	94 963	82 462
2022	107 551	91 025
2023	110 777	101 862
Ecart 2021/2023	+15 814 +16,65%	+ 19 400 +23.5%

Figure 1 : Nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en Bretagne.



Selon l'étude de l'Ademe (octobre 2023) : 16% en moyenne des dons de denrées sont finalement jetés par les associations et non consommés par les bénéficiaires ; cela représente au niveau national 38 000 tonnes équivalent à 185 millions d'euros de produits reçus, 11 millions d'heures de bénévolat inutiles pour collecter, trier, jeter ces produits impropres...

Figure 2 : étude de l'Ademe (octobre 2023)

¹⁴ Alors qu'en janvier 2023, la France faisait partie des pays les moins inflationnistes en Europe de l'Ouest, l'inflation est aujourd'hui restée particulièrement élevée. C'est la conclusion du baromètre élaboré par le panéliste NielsenIQ pour LSA, en comparant les niveaux de prix de 250 millions de produits dans les rayons de grandes et moyennes surfaces de sept pays (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Portugal et France).

¹⁵ 19% des étudiants ne mangent pas à leur faim selon la consultation menée au niveau national par la Fage, 1^{er} syndicat étudiant, au dernier semestre 2023.

¹⁶ Banques alimentaires, Restos du Cœur, Secours populaire, Croix-Rouge.

¹⁷ Banques alimentaires de Rennes, Saint-Malo, Lannion, Vannes, Quimper et les deux antennes à Brest et Saint-Brieuc.

3-1 Soutenir les principaux réseaux de l'aide alimentaire

3-1-1 Soutien à l'investissement et au fonctionnement des principaux réseaux

→Rappel des engagements du plan :

Engagement 28 - La Région soutiendra, dans le cadre de la convention Etat-Région d'appui à la lutte contre la précarité, l'**aménagement des points de distribution alimentaires** des principaux réseaux de l'aide alimentaire pour assurer des conditions d'accueil dignes et adaptées aux attentes des personnes accueillies et permettre aux bénévoles d'exercer, dans les meilleures conditions, leurs missions d'écoute et de solidarité. Il s'agira de faire de ces points de distribution de véritable lieu de vie et d'échanges pour un accompagnement digne et le plus global possible de la personne accueillie.

Engagement 29 - Une attention particulière sera portée, dans le cadre de la convention Etat-Région d'appui à la lutte contre la précarité, à l'**acquisition d'équipements par les principaux réseaux** de l'aide alimentaire permettant d'améliorer le fonctionnement de la structure, d'alléger la pénibilité des tâches, d'optimiser les conditions d'accueil des bénévoles, chevilles ouvrières de cette dynamique de solidarité sociale.

Engagement 30 - La Région encouragera, dans le cadre de la convention Etat-Région d'appui à la lutte contre la précarité, l'**acquisition, par les associations de solidarité, de véhicules en meilleur état et moins polluants**. Aussi, elle étudiera la possibilité d'un soutien financier permettant aux principaux réseaux de l'aide alimentaire de « rouler propre » et d'inscrire ces achats dans une démarche globale respectueuse de l'environnement.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023	180 000 €	218 000 €	398 000 €

→Les réalisations :

Dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la précarité¹⁸, la Région et de l'Etat, ont apporté, ces dernières années, un soutien substantiel aux différents réseaux.

•Les **Banques alimentaires** ont bénéficié, dans le cadre de la convention Etat/Région à la lutte contre la précarité d'un soutien pour l'acquisition de divers équipements : chariot autoporté, élévateur, gerbeurs, chambre froide, transpalettes... Le montant total investi par les Banques alimentaires a atteint près de 100 000 euros.

◦*Ces investissements ont permis d'améliorer grandement les conditions de travail et de sécurité des bénévoles dans l'exercice de leur mission.*

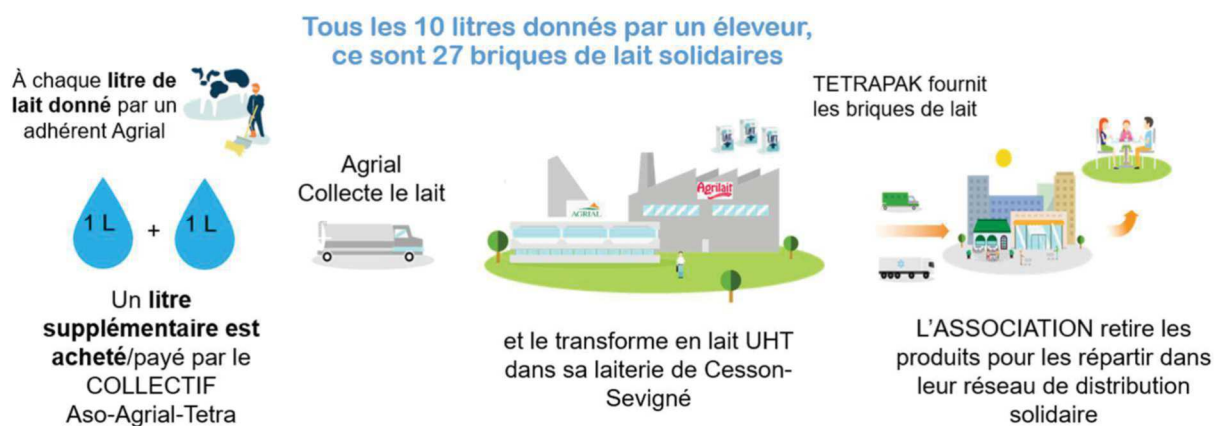
Par ailleurs, les Banques alimentaires ont sollicité le soutien du Conseil régional, dans le cadre d'un plan d'adaptation des installations électriques en vue d'améliorer la sobriété énergétique des bâtiments de stockage mais aussi de distribution de l'aide alimentaire. Des panneaux photovoltaïques seront installés au cours de l'année 2024.

¹⁸Convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité signée en décembre 2022 : 200 000 euros de crédits Région en investissement et 200 000 euros de crédits Etat en fonctionnement délégués à la Région.

En 2023, dans le cadre du SPACE¹⁹, les Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire ont apporté un soutien financier aux Banques alimentaires pour l'achat, la transformation et le conditionnement de 50 000 litres de lait collectés auprès des éleveurs-exposants durant les trois jours du salon.

◦Ce lait a pu être distribué aux 10 Banques alimentaires de l'Ouest et a profité à de très nombreuses familles dans le besoin. Une initiative appréciée dans un contexte où le lait fait défaut (en 2023, les Banques alimentaires ont manqué de 300 000 litres de lait).

La Région a, par ailleurs, souhaité être partenaire d'une opération lancée début 2024 autour du « Lait solidaire » : les acteurs de la chaîne du lait s'associent au sein d'une chaîne de solidarité, de l'éleveur au bénéficiaire. Une expérimentation à l'initiative des Banques alimentaires de l'Ouest en lien avec Tetra Pak, la coopérative Agrial et la marque Agrilait qui a pour objectif d'encourager le don de lait des éleveurs et de doubler le volume de briques de lait données aux bénéficiaires des associations de lutte contre la précarité alimentaire. Concrètement, à chaque litre de lait donné par un adhérent Agrial, 1 litre supplémentaire est acheté par le collectif réunissant la Banque alimentaire, l'association, Agrial et Tetra Pak. Agrial collecte le lait, Tetra Pak fournit la brique d'emballage au bénéfice des 10 Banques alimentaires de l'Ouest.



●Avec le soutien de la Région et de l'Etat, les **Restos du Cœur** ont mis en place un centre itinérant de l'aide alimentaire dans le Finistère. Ce centre a démarré son activité au 1^{er} février 2023 et dessert les communes de Le Faou, Rumengol et Hanvec.

◦De février à décembre 2023, 19 802 repas ont été servis au bénéfice de 158 personnes (58,1% ont entre 25 et 59 ans et 47,6% des personnes accueillies sont des femmes). Ce centre qui répond à une véritable attente dans des secteurs jusqu'à présent totalement dépourvus de l'aide alimentaire couvrira à terme les principales zones blanches identifiées au niveau des communautés de communes des Monts d'Arrée, de Haute Cornouaille et du Haut Pays Bigouden.

En mai 2023, un nouveau soutien financier a été apporté aux Restos du Cœur pour le déploiement d'un centre itinérant dans le Morbihan sur les communes de Sérent, Val d'Oust, Malestroit, Trédion, Saint-Jean de Brévelay et Le Bignon.

◦Plus de 500 repas sont aujourd'hui distribués (52,5% de femmes) chaque semaine.

L'achat d'un véhicule frigorifique neuf 3.5 tonnes au cours de l'année 2023 par les Restos du Cœur d'un coût total de 44.452 euros a été financé pour partie dans le cadre de la convention Etat-Région.

◦Ce véhicule permet d'assurer les maraudes à Rennes, trois soirs par semaine auprès de 185 personnes.

¹⁹ Salon international de l'élevage organisé chaque année en septembre à Rennes.

• La Fédération du **Secours populaire** des Côtes d'Armor a pu réaliser des travaux d'isolation, remplacer une chaudière et acheter une armoire réfrigérée pour ses locaux basés à Saint-Brieuc ; la Fédération d'Ille-et-Vilaine a pu acquérir un nouveau véhicule pour assurer notamment les ramasses sur le quartier de Maurepas à Rennes.

• De son côté, l'**Andès**²⁰, qui fédère les épiceries sociales et solidaires de Bretagne, a accompagné, avec le soutien de l'Etat et de la Région, la création de trois nouvelles épiceries solidaires en lien avec les CCAS des communes concernées, dont une épicerie itinérante qui dessert, depuis juillet 2023, 13 communes dans le Finistère : Pleyben, Loperec, Brasparts, Saint-Rivoal, Botmeur, La Feuillée, Brennelis, Loqueffret, Lannedern, Le Cloître Pleyben, Lennon, Gouézec et Lothey. Cette épicerie fonctionne du mardi au vendredi. Deux épiceries solidaires ouvriront au cours de l'année 2024, l'une à Retiers (35) et l'autre à Gouesnou (29).

Une instance de coordination régionale des principaux acteurs de l'aide alimentaire

A l'initiative du commissaire à la lutte contre la pauvreté et de la conseillère régionale déléguée à la lutte contre la pauvreté, a été installé en 2022, en articulation avec le Cralim (Comité Régional de l'Alimentation) et en lien avec les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), une instance de coordination régionale réunissant les principaux acteurs de l'aide alimentaire (Banques alimentaires, Restos du Cœur, Secours populaire, Croix-Rouge) mais aussi l'Association Bretonne des Entreprises de l'Agroalimentaire (ABEA), l'association Solaal²¹, le réseau Andès et Solinum²². En 2023, cette instance resserrée de partage et d'échange s'est réunie à trois reprises. Des rencontres propices à l'interconnaissance, à la coordination, à la mutualisation et à la mise en place d'initiatives innovantes.

3-1-2 Des formations à destination des professionnels et des bénévoles pour l'animation d'ateliers cuisine

→ Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 31 – La Région proposera aux centres de distribution de l'aide alimentaire d'envisager des actions conjointes visant à **développer l'éducation aux produits alimentaires**, en favorisant notamment la confection de repas avec les bénéficiaires à partir des produits issus des centres de distribution.

→ Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		20 000 €	20 000 €

→ Les réalisations :

Afin de permettre à chacune et à chacun, quelles que soient ses conditions de vie, de cuisiner à partir d'une alimentation saine, durable et à petits prix, mais aussi de comprendre les enjeux santé/nutrition de chaque âge de la vie, de réduire également les déchets alimentaires, ou encore de favoriser les moments de rassemblement et de partage..., la Région Bretagne, dans le cadre de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité, a attribué en 2023 un soutien financier à l'association les

²⁰ Andès – Association Nationale de Développement des Epiceries Sociales et Solidaires.

²¹ Solaal – Association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et les associations d'aide alimentaire.

²² Solinum – Développe la plateforme en ligne Soliguide qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté.

Insatiables pour la formation de bénévoles et de professionnels aptes à l'animation d'ateliers cuisine au sein des épiceries sociales et solidaires.

Des équipes de bénévoles et de professionnels issus de 11 épiceries volontaires -Guidel (56), Quéven (56), CCAS de Briec (29), Quimperlé (29), Landerneau (29), Lesneven (29), épicerie étudiante de Brest (29), Quizac de Brest (29), Grâce-Uzel (22), la Croix-Rouge de Dinan (22)- et du centre social de Plédran (22) ont été formés et accompagnés en fin d'année 2023 et début 2024.

Ces formations organisées à Landerneau (15/12/2023), Guidel (18/12/2023) et à Saint-Brieuc (17/01/2024) ont été réalisées par un chef formateur (Jean-Noël Motay) et une diététicienne (Justine Pointin). Forts de ces formations, bénévoles et professionnels de ces épiceries sociales et solidaires et du centre social proposent désormais des ateliers cuisine aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Les premiers ateliers ont été réalisés au premier trimestre 2024.

◦Au total 26 personnes dont 16 bénévoles et 10 salariés ont été formées. Les retours sont positifs et particulièrement encourageants : pour Isabelle, bénévole « on ressort de la formation « nourris » dans tous les sens du terme ! ». Pour Aurore, salariée, « cela ne fait que confirmer des idées qui trottent depuis un moment pour mettre en place des ateliers » et pour Géraldon, en service civique, « cela nous a montré que l'on n'a pas besoin d'être riche pour manger équilibré ! ».

3-1-3 Une cartographie interactive de l'aide alimentaire

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 32 - La Région veillera, en lien avec ses partenaires, à **mettre à la disposition des plus fragiles l'information relative à la localisation et aux horaires d'ouverture des points de distribution** la plus à jour et la plus complète possible et compréhensible par tous (Facile à lire et à comprendre FALC).

→Les ressources mobilisées :

	Investissement (crédits Région)	Fonctionnement (crédits Etat délégués à la Région ²³)	Total
2023		30 000 €	30 000 €

→Les réalisations :

Dans le cadre de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la pauvreté, le Conseil régional de Bretagne, a apporté un soutien financier à l'association Solinum pour le développement d'une cartographie interactive à l'aide de l'outil « Soliguide ». Cette cartographie opérationnelle au second semestre 2024, accessible gratuitement, compréhensible par toutes et tous, recensera, de manière exhaustive et actualisée, l'ensemble des services de l'aide alimentaire (distributions alimentaires, colis alimentaires, épiceries sociales et solidaires, restaurants solidaires, jardins partagés...) existants en Bretagne.

◦Cette cartographie permettra un meilleur accès à l'information pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, mais aussi pour les acteurs de la solidarité (travailleurs sociaux, bénévoles...), ainsi que pour les décideurs. Elle permettra par ailleurs d'avoir une connaissance de la saturation de certains services au regard des besoins et d'identifier les zones blanches. Cet outil facilitera le dialogue entre institutions et associations grâce à des données objectives et partagées.

²³ Convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité signée en décembre 2022 : 200 000 euros de crédits Région en investissement et 200 000 euros de crédits Etat en fonctionnement délégués à la Région.

3-2 Favoriser l'accès à des produits locaux de qualité en circuit court et lutter contre le gaspillage alimentaire

3-2-1 Une mise en relation des producteurs et des points de distribution de l'aide alimentaire

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 33 – Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la précarité, la Région encouragera la mise en relation des producteurs locaux et des points de distribution de l'aide alimentaire pour fournir à nos concitoyens les plus en difficultés des produits alimentaires de proximité et de qualité. Aussi, elle se mobilisera pour mieux faire connaître la plateforme numérique Solaal auprès des producteurs et des associations de l'aide alimentaire.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		30 000 €	30 000 €

→Les réalisations :

En 2023, Solaal, qui gère gratuitement les dons entre les agriculteurs et les associations d'aide alimentaire, a bénéficié d'un soutien dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la précarité alimentaire Etat/Région afin de renforcer ses actions, mieux faire connaître aussi l'application « Solaal » et développer par ailleurs des actions de glanage.

En 2023, Solaal a récupéré 293 tonnes de produits soit l'équivalent de 586 000 repas distribués à l'aide alimentaire. 284 dons enregistrés contre 151 en 2022. L'association a développé son réseau de donateurs (+ 30 nouveaux membres) soit aujourd'hui 92 donateurs dont deux grossistes et une coopérative agricole spécialisée en tomates et a organisé 12 glanages solidaires en 2023, ce qui a permis de récolter 5,5 tonnes de légumes laissés au champs (pommes, potimarrons, tomates).

3-2-2 Don de denrées alimentaires des lycées bretons

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 34 – Dans le cadre de sa compétence lycées, la Région encouragera le don de denrées alimentaires non consommées de ses restaurants scolaires au bénéfice de jeunes de l'établissement et/ou vers les associations d'aide alimentaire.

Depuis février 2024, l'association Cœur Résistants²⁴ basée à Rennes, récupère les denrées non consommées du lycée rennais Emile Zola.

Du 4 au 22 février, l'association avait réalisé 11 ramasses et récoltés 580 plats, 550 accompagnements, 295 entrées et 25 desserts. Une mesure citoyenne et humanitaire qui permet à la fois de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires des lycées et de venir en aide à un public en difficulté, dans un contexte marqué par une forte inflation.

²⁴ L'association Cœurs résistants propose notamment un soutien alimentaire aux personnes en situation de très grande précarité.

3-2-3 Le volet RSE des entreprises

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 35 - La Région continuera d'**encourager les entreprises à développer leur volet RSE** tout en portant une attention toute particulière autour de la précarité et à nouer ainsi des partenariats avec des associations et des structures de solidarité via notamment du mécénat de compétences... en s'inspirant notamment de l'expérimentation réussie « Traits d'unions » coordonnée par la CRESS.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		35 000 €	35 000 €

→Les réalisations :

En 2023, dans le cadre de l'appel à projet « Recherche et société », la Région a soutenu l'association régionale aux Goûts du jour²⁵ et le labo de recherche Lego de l'UBO à hauteur de 70 000 euros sur deux années pour le projet de recherche action « RP2A-RSE » « *La réduction de la Précarité Alimentaire comme Action de la politique RSE : vers des recommandations pour développer le mieux manger pour tous en entreprise* ». Ce projet étudiera la contribution possible des politiques RSE des entreprises bretonnes dans la réduction de la précarité alimentaire, en testant des modes d'intervention en entreprise auprès des salariés pour favoriser le Bien Manger pour tous.

L'état du don en Bretagne



Financée par l'Etat et la Région, à hauteur de 45 000 euros en 2022, l'étude sur l'état du don en Bretagne réalisée par l'Abea auprès des Industries de l'agroalimentaire (IAA) bretonne a été restituée au cours de l'année 2023. Cette étude pointe deux problématiques rencontrées par les IAA et qui freinent le don : le conditionnement des marchandises et le volume alors que bon nombre d'entreprises font régulièrement face à des invendus en raison notamment d'un surstock, d'une non-conformité à la vente, de DLC courtes. L'expérimentation « Fond de tartes » (page 17) part de cette problématique récurrente du conditionnement des grands volumes mais aussi du manque de main d'œuvre dans les IAA ainsi que du besoin constant de produits alimentaires pour les principaux réseaux de l'aide alimentaire.

Suite à cette étude sur l'état du don en Bretagne, l'Abea a réalisé un guide du don alimentaire à destination des entreprises et coopératives agroalimentaires bretonnes. On retrouve dans ce guide des données précieuses sur le fonctionnement du don, la réglementation autour du don, les contacts des principaux réseaux de l'aide alimentaire... Un outil utile pour encourager le don des entreprises.

²⁵ L'association Aux Goûts du jour contribue à l'amélioration des comportements alimentaires des enfants et des adultes, à travers des actions de sensibilisation, de formation professionnelle et d'accompagnement.

3-3 Porter une attention toute particulière aux jeunes et aux personnes en formation

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 37 – En lien avec les partenaires institutionnels, la Région **sensibilisera les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiant-es les plus précaires** dans les campus/territoires aujourd'hui moins bien pourvus. Elle veillera ainsi à favoriser l'interconnaissance des acteurs qui interviennent sur le champ de l'aide alimentaire.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		20 000 €	20 000 €

Dans un contexte particulièrement difficile, la Région a apporté un financement exceptionnel en fin d'année 2023 aux Banques alimentaires pour soutenir les associations étudiantes.

Elle continuera à le faire dans le cadre des orientations en faveur de la vie étudiante

A saluer - Les Banques alimentaires ont mis en place un partenariat avec deux lycées bretons, d'une part le lycée professionnel Bel-Air de Tinténiac et le lycée professionnel de Brocéliande à Coëtquidan. Les lycéens qui apprennent à conduire des poids lourds dans ces deux établissements mettent à profit, trois jours par semaine, leurs cours de conduite pour transporter des marchandises au bénéfice des 10 Banques alimentaires de l'Ouest et ainsi ne pas rouler à vide. En 2023, la Région a financé l'achat d'un semi-remorque pour le lycée professionnel Bel-Air de Tinténiac.

Par ailleurs, dans le cadre d'une restructuration du service de restauration du lycée Jean Macé à Rennes, les anciens équipements de cuisine ont été donnés à l'association Saint-Benoît Labre.

4- La Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie au quotidien, des personnes les plus démunies

Cet axe 4 aborde les problématiques liées au logement et à la santé.

Le contexte et son évolution

Le 29^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal logement en France, publié en février 2024, pointe une aggravation alarmante de la crise du logement et soulève la problématique de l'habitat indigne²⁶ qui soumet de trop nombreuses personnes (adultes et enfants) à des conditions de vie très difficiles et bien souvent dangereuses pour leur santé et leur sécurité. La Bretagne n'est malheureusement pas épargnée par cette crise majeure qui creuse les inégalités. « 2023 est une année noire pour le logement et le mal-logement en Bretagne. Longtemps louée pour son excellence sur les questions de logement, la Bretagne peine désormais à satisfaire les demandes de ses habitants » alerte la Fondation Abbé Pierre Bretagne. Une situation qui invite la Région à se mobiliser, dans le cadre de ses compétences et en étroite articulation avec l'action des établissements publics de coopération intercommunale et des Départements.

L'égalité en matière de problématiques de santé demeure également une préoccupation d'ampleur. Selon l'Observatoire des inégalités, les 10 % les plus pauvres risquent trois fois plus de souffrir de diabète que les 10 % les plus riches. Cette inégalité sociale est tout aussi prégnante pour ce qui concerne les affections cardiaques, celles du foie et les troubles psychiatriques. Dénutrition, obésité, santé mentale... c'est aussi le constat alarmant d'une étude²⁷ de la Fédération nationale des Banques alimentaires publiée en février 2024 qui met en évidence la plus grande vulnérabilité des personnes accueillies. Un quart des répondants se déclare en mauvaise ou très mauvaise santé ; un tiers signale des problèmes cardiovasculaires ou de surpoids et d'obésité ; 15% sont diabétiques contre 5% dans la population générale. Cette situation préoccupante nécessite l'amplification et le renforcement des actions de prévention.

Le suivi des engagements pris par le Conseil régional

4-1 Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logements sociaux

→Rappel de l'engagement du plan :

<p>Engagement 38 – La Région va construire une nouvelle politique de l'habitat et du logement, en lien notamment avec les acteurs concernés, dont ceux de la solidarité et veillera à actionner les leviers à sa disposition pour tenir compte de la situation des personnes en situation de précarité.</p>

²⁶ Selon la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Bretagne (Dreal, Bretagne), la Bretagne compte 63 000 logements potentiellement indignes. Un logement indigne est un logement dans lequel manque au moins un élément de confort de base : eau courante, WC intérieur, coin cuisine, chauffage rudimentaire, façade très dégradée.

²⁷ Etude réalisée entre octobre et décembre 2023 sur la santé et les habitudes alimentaires des personnes accueillies dans les ateliers « Bons gestes & bonne assiette » des Banques alimentaires.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023	70 000 €	58 000 €	128 000 €

Nota : ces chiffres ne prennent pas en compte toutes les opérations soutenues dans le cadre du programme « Bien vivre 2023 – 2027 ».

→Les réalisations :

La Région Bretagne a adopté lors de la session du Conseil régional du 13 décembre 2023, sa feuille de route logement « *Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton* ». A travers cette feuille de route, l'institution entend conforter sa place et son rôle, dans le cadre de ses compétences.

Composée de 31 actions, la feuille de route précise que la Région poursuivra son action en faveur du logement des publics les plus fragiles en déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté (action 27).

La collectivité soutient les deux projets suivants :

- Poursuivre le Fonds « Zéro abandon dans le Centre Ouest Bretagne » ;
- Accompagner la colocation solidaire pour les étudiants à Rennes, dans le quartier prioritaire de Villejean.

•Le Fonds « Zéro abandon dans le Centre Ouest Bretagne »

Le Pays du Centre Ouest Bretagne est un territoire rural particulièrement exposé à la précarité énergétique ; le parc de logement y est par ailleurs plus vétuste que la moyenne régionale et les ménages, bien souvent des propriétaires occupants, disposent de revenus inférieurs de 20% à la moyenne régionale. Le « *Panorama de la pauvreté en Bretagne* » présenté par l'Insee en octobre 2023 (sur la base de statistiques de l'année 2020) note que « *les intercommunalités du Centre Bretagne les plus éloignées des métropoles sont globalement plus pauvres que l'ensemble des intercommunalités de la région* ».

Aussi, l'Etat et la Région ont souhaité apporter un soutien financier à la mise en place, à titre expérimental, d'un fonds « Zéro abandon en Centre Ouest Bretagne ». Porté par l'Alecob (Agence locale de l'énergie en Centre Ouest Bretagne) en lien avec la Fondation Abbé Pierre, ce fonds doté de 100 000 euros (60 000 euros de la Fondation Abbé Pierre et 40 000 euros dans le cadre de la convention Etat/Région à la lutte contre la pauvreté) vient aider les propriétaires occupants les plus en difficulté - identifiés et accompagnés- à financer les interventions et petits travaux afin d'améliorer la qualité du logement et réaliser ainsi des économies d'énergie : changement de fenêtres, de portes, de ballon d'eau chaude, isolation thermique, réparation de toitures... et à régler aussi les factures impayées. Ce fonds opérationnel depuis l'automne 2022 est adossé à une animation territoriale et aux autres missions de l'Alecob (lutte contre la précarité énergétique SDIME 29²⁸ et MSE²⁹, Espace France Rénov'...).

Le dispositif s'appuie sur une visite à domicile et la réalisation, en concertation avec le ménage, d'un diagnostic socio-technique du ménage : mesures, factures énergie, caractéristiques du bâti et des équipements, comportements, santé... ([figure 1](#))

²⁸ SDIME – Service Départemental d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie. C'est un programme de lutte contre la précarité énergétique piloté par le département du Finistère.

²⁹ MSE – Ma Solution Energie.

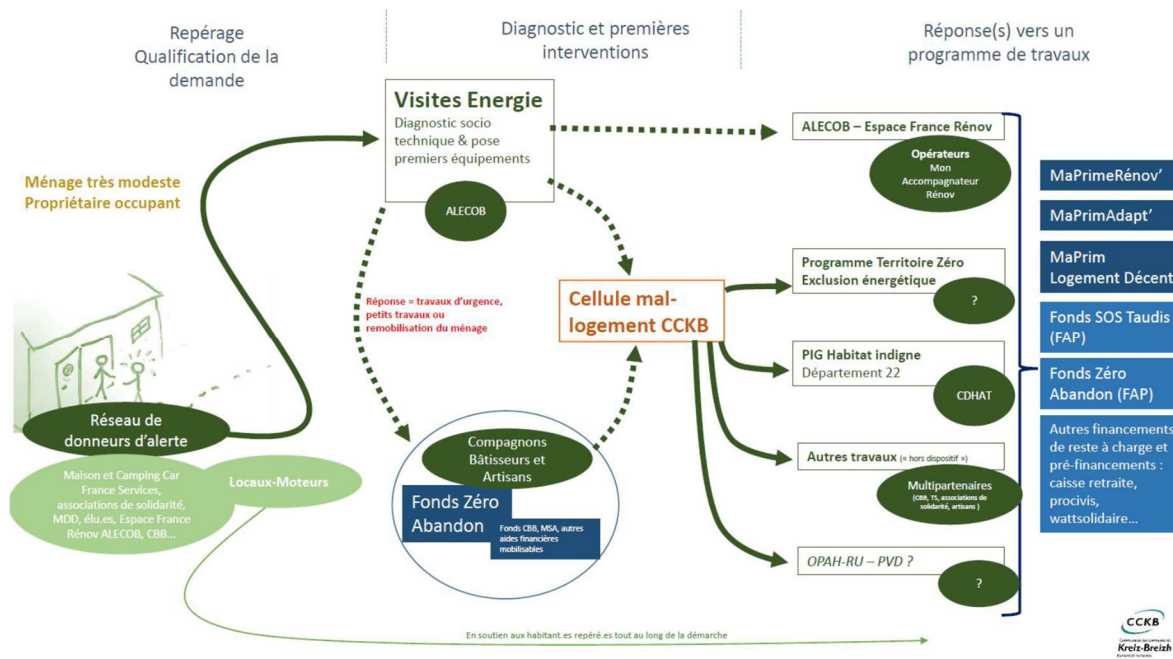


Figure 1 : le processus d'accompagnement des ménages : du repérage à la réalisation des travaux.

Ce fonds « Zéro abandon en COB » présente un véritable intérêt qui se traduit par une amélioration immédiate des situations (souplesse, rapidité, opérationnalité), et un effet levier pour engager d'autres travaux.

« Au 31 décembre 2023, 160 ménages avaient été identifiés et accompagnés (64% dans la communauté de communes du Kreizh Breizh, 28% dans le Poher communauté), parmi eux 99 ménages (en très grande majorité des propriétaires occupants avec un revenu moyen de 863 euros par mois) ont bénéficié d'un soutien financier, soit un montant moyen par foyer de 964,82 euros.

Par ailleurs, 11 ménages ont été orientés vers les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne (LHI), 6 dossiers vers Ma Prime Rénov' Sérénité, 2 ont été mis en relation avec une CMEI (Conseillère en Environnement Intérieur), 2 orientations vers la CLCV³⁰, 5 orientations vers Procivis (prêt bonifiés pour financement du reste à charge), 32 orientations vers l'AMEE³¹ (SDIME29), 5 orientations vers le fonds petits travaux, 22 orientations vers le FSL³².

•Les Compagnons bâtisseurs Bretagne

L'Etat et la Région ont soutenu l'implantation progressive d'une équipe de 4 salarié.e.s des Compagnons bâtisseurs dans le Centre Ouest Bretagne pour la mise en œuvre de chantiers d'amélioration de l'habitat de ménages propriétaires occupants précaires et isolés.

« En 2023, 84 ménages ont été accompagnés et 23 chantiers ont été réalisés pour un montant total de travaux de 47 404 € (dont 16 461 € financés par le Fonds Zéro Abandon en Centre Ouest Bretagne).

³⁰ CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie. La CLCV est une association nationale qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers.

³¹ AMEE – Aide à la Maîtrise et aux Economies d'Energie.

³² FSL – Fonds de Solidarité pour le Logement.

Exemple d'un accompagnement en Centre Ouest Bretagne par les Compagnons bâtisseurs



Homme seul, très isolé, vivant dans une maison sinistrée suite à un incendie. Les actions des Compagnons Bâtisseurs :

- Mise en mouvement pour le rangement de la maison (interventions de bénévoles).
- Réfection de l'installation électrique.
- Fourniture de matériels de réemploi (WC, vasque).
- Réfection d'un cabanon permettant des rangements.
- Accompagnement pour la poursuite des travaux (remplacement des fenêtres ...).

Entre 2022 et 2023 :

7 visites à domicile, 7 jours d'accompagnement social et technique, 12 jours de chantier, 11 jours de bénévolat. Montant devis : 4 057 € ; reste à charge : 0 € (financement par le Fonds Zéro Abandon et par le Conseil départemental du Finistère).

•Colocations solidaires

Dans un contexte où le manque de logement se fait cruellement ressentir, l'Afev (association de la fondation étudiante pour la ville) déploie depuis quelques années en Bretagne le dispositif de colocations solidaires « Kaps ». Ce dispositif permet à des jeunes de moins de 30 ans (étudiants, jeunes actifs ou en service civique) de **vivre dans une colocation à loyer modéré** au cœur d'un quartier populaire. Avec leurs colocataires, ils s'engagent à y mener des projets collectifs pensés pour favoriser la rencontre entre les habitants, permettre de **renforcer le lien social et soutenir les dynamiques habitantes du quartier**. Ces jeunes colocataires sont formés, soutenus tout au long de leur engagement par des équipes salariées de l'Afev.

Un projet innovant de colocations solidaires soutenu dans le quartier Villejean de Rennes

Ce projet emblématique s'inscrit dans le cadre de la rénovation de deux tours d'immeubles dans le quartier prioritaire de Villejean à Rennes. En attendant la réhabilitation des logements qui interviendra en 2025, le bailleur social (Espacil Habitat) a mis à disposition de l'Afev quelques appartements. Après une rénovation, ces logements ont été mis à la location pour des étudiants. Certains logements au vu notamment de leur état avancé de vétusté n'ont pas été retenus.

« La mise en œuvre de ce dispositif a permis à 37 étudiants dont 60% de filles de l'Université de Rennes 2 d'être logés dans 12 logements du parc social pendant deux ans. Les étudiants se sont engagés à mener des projets collectifs permettant de créer et renforcer les liens sociaux avec les habitants du quartier. Un coordinateur et deux services civiques ont été recrutés pour former et assister les étudiants dans la mise en œuvre de ces projets. »

Le budget de l'action estimé à 120 000 € est soutenu par Rennes Métropole (via notamment le contrat de ville, et le plan pauvreté en lien avec l'Etat), la Caf, Espacil Habitat et la Région Bretagne dans le cadre, d'une part de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité à hauteur de 10 000€ et d'autre part au titre de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à hauteur de 8 000 €.

•Territoire Zéro Exclusion Energétique

La Communauté de communes de Kreiz Breizh a été lauréate en 2023 du programme « Territoire Zéro Exclusion Energétique ». Ce programme financé par le mécanisme des Certificats d'économies d'énergie vise à accompagner, sur le territoire national, 2 000 ménages en grande précarité énergétique (précarité financière et propriétaire d'une « passoire thermique »). Ces derniers pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé à hauteur de 15 jours par ménage. Le programme vise également à faire émerger le métier d'ensemblier solidaire (accompagnement social, technique et financier des ménages en grande précarité énergétique) et d'accroître la sensibilisation des artisans à la rénovation globale et performante. Le lancement du programme réunissant de nombreux partenaires locaux a eu lieu le 15 novembre 2023 à Rostrenen, il concernera 55 familles sur le territoire du Kreiz Breizh.

•A saluer, l'initiative de l'association les Bureaux du Cœur qui développe l'usage des locaux professionnels en lieu d'accueil individuel d'urgence, le soir et le week-end lorsque les bureaux sont inoccupés. Aujourd'hui en Bretagne 12 entreprises sont engagées dans le dispositif. Les Bureaux du cœur continuent de se développer en région, à Rennes, Vannes, Lorient et Saint-Brieuc. La Région Bretagne est partenaire de l'initiative en facilitant les mises en relation des différents partenaires.

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 39 - Après l'expérimentation réussie mise en place à Dinard et à Lamballe, la Région continuera de **mettre à la disposition des communes ou intercommunalités, des places dans certains internats de ses lycées, inoccupées pendant l'été**, afin que les collectivités bretonnes puissent y loger des travailleurs et travailleuses saisonnier-es, confronté-es à la difficulté de se loger en période estivale.

→Les réalisations :

En période estivale, nombre d'emplois saisonniers³³ se retrouvent non pourvus du fait de l'impossibilité pour les travailleuses et travailleurs saisonniers de se loger dans des conditions décentes à des tarifs abordables. Dans le même temps, la fin des cours et la fermeture des 85 internats des lycées bretons libèrent 12 000 places de pensionnaires. Tous les internats ne sont évidemment pas adaptés à l'accueil d'occupants extérieurs et une large part contribue déjà à l'accueil d'événements culturels et sportifs sur les territoires. Ainsi à titre d'exemple, à Lorient, les internats sont mobilisés pour le Festival Interceltique ; à Paimpol pour le Festival des chants de marins...

Propriétaire des lycées publics bretons, la Région a ouvert durant l'été 2022 les portes de deux internats de lycées (à Lamballe au lycée Henri Avril en lien avec la Cooperl et à Dinard au lycée hôtelier Yvon Bourges avec l'UMIH³⁴ Côte d'Emeraude), aux travailleurs saisonniers afin de leur proposer une solution de logement de proximité à moindre coût.

« Cette première expérimentation a permis à 32 saisonniers d'exercer leur mission en disposant d'un logement saisonnier de qualité à tarif modique. 988 nuitées ont été assurées dont 388 pour la Cooperl.

A l'été 2023, la Région a souhaité étendre l'expérimentation au lycée maritime Florence-Arthaud à Saint-Malo dont la gestion a été confiée par la Mairie de Saint-Malo à l'UMIH Côte d'Emeraude et au lycée Ker Siam à Dinan. Pour un loyer modique variant de 5 à 14 euros la nuit (correspondant aux stricts coûts de fonctionnement des lieux), les occupants ont eu le choix entre des chambres en colocation (2 à 4 lits) ou des chambres individuelles. Toutes et tous ont accès à des espaces communs (foyer-caféteria).

³³ Pôle emploi estime le nombre d'emplois saisonniers proposés en Bretagne à 50 000.

³⁴ UMIH – Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

Chaque internat mis à disposition est occupé en permanence par une personne affectée à la surveillance des locaux.

◦ Cette nouvelle expérimentation a permis d'accueillir près d'une centaine de saisonniers dont 51 à Dinard, 27 à Saint-Malo, 14 à Lamballe.

4-2 Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé

La Région s'est mobilisée pour permettre un meilleur accès aux soins des personnes isolées.

→ Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2022 (CP décembre)	20 000 €		20 000 €

→ Les réalisations

• Les MarSOINS

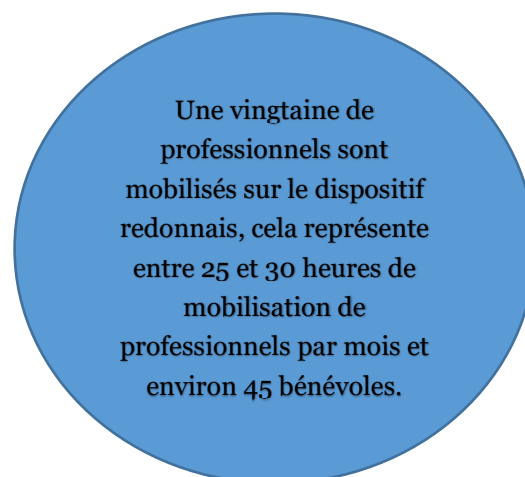
Agir contre les inégalités sociales en matière de santé en agissant au plus près de toutes et tous en usant d'une approche conviviale, non stigmatisante, chaleureuse et universelle ; tel est l'objectif des MarSOINS, un dispositif mobile de prévention, de promotion de la santé, et de dépistages (dentaires, visuels, auditifs...). L'accueil de cette unité mobile est assuré par des professionnels en activité ou retraités (médecins généralistes, infirmiers, opticiens, addictologues, gynécologues, socio esthéticiennes, pneumologues, cardiologues, orthophonistes...) et par des bénévoles. Un dispositif gratuit, anonyme et ouvert à toutes celles et tous ceux qui sont éloignés des soins prodigués par un professionnel de santé. Un temps d'échange salutaire pour les publics en situation de précarité qui bien souvent renoncent aux soins faute de moyens financiers, d'information sur l'offre de santé du territoire ou qui n'osent pas franchir l'entrée d'un cabinet médical.

En Bretagne, les MarSOINS comptent 2 unités mobiles, une depuis décembre 2020 en Presqu'île de Crozon, pays de Landerneau – Daoulas en plus d'actions ponctuelles menées sur le territoire brestois, et depuis avril 2023 d'une unité mobile à Redon (27 communes de l'agglomération sur les 31 sont desservies par le dispositif).

10 à 12 actions ont lieu tous les mois avec, à chaque fois, une thématique différente : check up santé, bilan nutritionnel, infos tabac, bien-être, santé sexuelle, troubles de la mémoire, grossesse, nouveau-né... Chaque action implique 2 à 3 heures d'intervention de professionnels de santé.

L'unité mobile se positionne soit sur une place, un foyer de jeunes travailleurs ou au plus près d'une association de solidarité, telle que les Restos du cœur, ou encore la Croix-Rouge. C'est notamment le cas à Redon.

Dans le cadre de l'appel à projets BoosTerr santé, le Conseil régional a apporté un soutien financier au lancement du dispositif sur le territoire de Redon à hauteur de 20 000 euros. De son côté, l'ARS dans le cadre d'un appel à projet sur trois ans autour des inégalités sociales en santé a apporté un soutien annuel de 50 000 euros (2022-2023-2024).



Une vingtaine de professionnels sont mobilisés sur le dispositif redonnais, cela représente entre 25 et 30 heures de mobilisation de professionnels par mois et environ 45 bénévoles.

◦ Depuis avril 2023 (date de lancement), l'unité mobile a accueilli sur le territoire de Redon : 305 personnes dont 55% de femmes ; 27% des personnes en situation de précarité (arrêt de travail, chômage, formation...), 55% de plus de 60 ans, 6% de moins de 25 ans, 45 personnes sans médecin traitant. 18 personnes ont été orientées vers un soin d'urgence.

◦ Depuis décembre 2020 (date de lancement), l'unité mobile a été accueillie sur le territoire finistérien (Presqu'île de Crozon, pays de Landerneau – Daoulas + actions ponctuelles sur Brest) : 684 personnes accueillies dont 59% de femmes ; 24% des personnes en situation de précarité (arrêt de travail, chômage, formation, ...), 50% de plus de 60 ans, 18% de moins de 25 ans, 4% sont des personnes issues des Quartiers Politique de la Ville. 54 personnes sans médecin traitant. 143 personnes ont été orientées vers un soin d'urgence. Depuis 2020, 1 876 personnes ont bénéficié d'un test de dépistage (dentaire, auditif, optique...).

• Un Kartenn santé et un Kartenn QPV

En 2023, la Région Bretagne, en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé en Bretagne, a produit deux outils, disponibles pour les professionnels des collectivités territoriales :

- Un « Kartenn Santé » qui présente, au niveau EPCI, un ensemble d'informations sur l'état de santé des populations (espérance de vie, mortalité, prévalences par pathologie, consommations médicamenteuses).
- Un « Kartenn QPV » qui décrit les dynamiques intra-urbaines au sein desquelles s'intègrent les quartiers politique de la ville (part de jeunes, aides sociales, catégories socio-professionnelles, recours aux soins, etc ...)

Ces outils contribuent à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées aux situations locales.

Instance stratégique des Inégalités Sociales en Santé

Pour lutter contre la précarité et s'engager en faveur d'une équité sociale, une instance stratégique régionale "Inégalités sociales de santé" pilotée par l'ARS et le commissaire à la lutte contre la pauvreté s'est mise en place en 2021 ; il s'agit d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités associant l'ensemble des partenaires. La Région Bretagne participe activement à cette instance.

5- La Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive

Le contexte et son évolution

Près de 40 % des Françaises et Français ne sont pas partie.s en vacances en 2023. Une tendance en hausse par rapport à l'année passée. C'est ce qui ressort de plusieurs récentes enquêtes d'opinion, des chiffres en augmentation de 14 points selon l'Ifop³⁵ et de 3 points selon le CSA³⁶.

L'accès au sport, aux vacances, à des pratiques culturelles diversifiées... reste l'une des principales sources d'inégalités. Comment faire en sorte que les Bretonnes et les Bretons les plus démunis accèdent à des activités culturelles, sportives... leur permettant de s'épanouir, de préserver leur santé mais aussi de reprendre confiance en eux. Comment permettre par ailleurs, aux enfants dont les familles connaissent des difficultés financières de partir à la mer ou de profiter des espaces naturels de la Bretagne intérieure afin qu'ils s'épanouissent socialement et culturellement.

Les modalités d'accès aux droits demeurent elles aussi un enjeu important. Encore aujourd'hui une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes.

Le suivi des engagements pris par le Conseil régional

5-1 Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 42 - Forte de l'expérimentation réussie menée à travers l'appel à mobilisation « **Cultur'Actions solidaires** », la Région portera une attention particulière, sur le mandat, à ce que les personnes les plus précaires puissent participer à la vie culturelle.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		50 000 €	50 000 €

→Les réalisations :

La Région et l'Etat ont souhaité accompagner financièrement la mise en place du dispositif « Cultur'Actions solidaires » porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS). Aussi, en 2022 un premier appel à mobilisation a été lancé avec l'ambition de rassembler des acteurs du secteur social (structures médico-sociales, structure d'hébergement et d'insertion...) et de la culture. Objectif : permettre aux personnes très éloignées de pratiques culturelles diversifiées d'y avoir accès et encourager la participation des personnes en situation de fragilité accompagnées par ces structures, à des actions culturelles, scientifiques, sportives, citoyennes, artistiques...

«Ce dispositif a permis en 2022 à près de 600 personnes d'être sensibilisées à de nouvelles pratiques culturelles à travers la mise en place de résidences artistiques, d'ateliers danse, la réalisation d'un court-métrage ou encore de créations théâtrales. Au total 16 projets ont été soutenus ([figure 1](#)).

³⁵ IFOP – Institut d'études d'opinion.

³⁶ CSA – Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Au vu de l'enthousiasme suscité par ce dispositif tant du côté des opérateurs sociaux que des partenaires culturels, il a été convenu de reconduire en 2023 son déploiement.

« En 2023, 20 projets ont été sélectionnés (figure 1) par un jury composé d'élu.e.s régionaux, du commissaire à la lutte contre la pauvreté, du bureau de la FAS et des membres du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées... pour un montant total de 47 920 euros.

Parmi les projets soutenus, des initiatives autour du street art avec le CHRS³⁷ de Vitré (35) et un artiste peintre illustrateur, un projet radio avec le CADA³⁸ du Morbihan et l'association pour une radio associative et locale à Augan (56), la découverte des danses de Bretagne avec le CADA du Finistère et la Fédération Kenleur (association culturelle bretonne) à Auray (56), la découverte de « l'envers du décor » avec le foyer du Jarlot à Morlaix (29) et le théâtre de la Corniche, à la découverte des légendes bretonnes avec l'association Saint Benoît Labre à Rennes (35) et les jardins de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort (35) et une conteuse comédienne, ou encore la découverte du théâtre forum avec l'association Penthièvre Actions à Lamballe (22) et la compagnie « Si les sardines avaient des ailes » à Loguivy-Plougras (22)...

	Nombre de projets soutenus	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de professionnels impliqués	Budget (crédits Etat délégués à la Région)
2022	16	600	72	48 137 € de subventions attribuées
2023	20	461	100	47 920 € de subventions attribuées

La différence en nombre de personnes accompagnées entre 2022 et 2023 tient à la nature des projets, lors de la première édition, il y a eu d'importantes actions rassemblant plus de 100 personnes (randonnées culturelles...)

Figure 1 : le dispositif Cultur'Actions solidaires

Quelques verbatim de bénéficiaires : « Je me suis fait beaucoup d'ami.es » ; « j'aurais aimé que les ateliers aient lieu tous les jours » ; « des moments d'échanges extraordinaires ».

•Fête de la Bretagne

Le traditionnel appel à projet de la Fête de la Bretagne qui célèbre chaque année toute la diversité culturelle bretonne autour de la Saint-Yves (entre le 17 et le 26 mai 2024), a pris une nouvelle dimension en s'ouvrant à de nouveaux bénéficiaires avec une attention toute particulière portée en direction des personnes en situation de précarité et une ouverture aux associations du secteur social.

Quatre associations de solidarité ont été soutenues pour l'organisation d'événements en lien avec des personnes en situation de précarité : la Fédération départementale des Côtes d'Armor des familles rurales de Pontrieux (9 000 €), l'association Vivre la Rue à Brest (4 500 €), l'association Aminti à Rennes (3 000 €) et l'association La Cloche à Rennes (1 000 €) soit un total de 17 500 €.

³⁷ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

³⁸ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

A saluer/à encourager – L'exposition itinérante « *Je vous écris de Benoît Labre* » à l'initiative de l'association Saint Benoît Labre, qui lutte contre l'exclusion et la précarité, vise à donner la parole, à faire entendre la voix des personnes accompagnées par l'association. Rendre « *visible les invisibles* », montrer la diversité des parcours, faire connaître les talents et les qualités de ces personnes, sensibiliser le grand public aux difficultés rencontrées par ces hommes et ces femmes. Cette exposition réalisée par l'éditorialiste Michel Urvoy a été financée à hauteur de 7 000 euros. L'exposition sera accueillie tout au long de cette année 2024 dans différents lieux en Bretagne.

Faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique et sportive

→Rappel de l'engagement du plan :

A moyen terme

Engagement 43 – La Région étudiera la faisabilité d'initier des actions visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la **pratique d'une activité physique et sportive** (dans l'esprit du dispositif « Cultur'Actions solidaires »).

→Les réalisations :

Dans le cadre de l'appel à mobilisation « Cultur'Actions solidaires » lancé en 2023, trois projets sur les vingt soutenus concernaient plus particulièrement la pratique d'une activité physique et sportive. Le premier porté par l' AIS 35 (Association pour l'Insertion Sociale) avec Breizh Insertion Sport à Rennes (35) soutenu à hauteur de 900 euros. Il a permis à sept hommes seuls, lors d'un séjour de trois jours organisé début juillet, d'avoir accès à des activités sportives et ainsi de rompre avec le quotidien et de lutter contre les consommations addictives ; le second avec la Maison de l'Argoat à Guingamp (22) et la culture Zâtous à Saint-Brieuc (22) a permis d'organiser une escapade à vélo de Nantes à Brest accompagnée d'une escapade culturelle à La Gacilly (56), financé à hauteur de 3 000 euros ; et le troisième porté par la Sauvegarde du Morbihan à Lorient (56) en lien avec l'association Têtes en l'air à Lorient (56) a favorisé la pratique du cirque pour un montant de 3 500 euros.

◊*Au total ce sont 7 400 euros consacrés à l'accès aux sports et une cinquantaine de personnes concernées.*

5-2 Encourager les séjours mer/nature et les départs en vacances

→Rappel de l'engagement du plan :

A moyen terme

Engagement 45 – Afin de toucher un nombre plus important de familles, la Région **renforcera ses dispositifs « Pass classe de mer » et classes nature et biodiversité** avec une attention singulière pour les jeunes qui vivent dans les 32 « Quartiers Politique de la Ville » de Bretagne. Elle continuera de porter un intérêt fort au tourisme social et solidaire.

→Les ressources mobilisées :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2023		590 000 €	590 000 €

→Les réalisations :

Afin de favoriser l'accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes bretonnes et bretons et de soutenir l'écosystème régional des centres de classes de mer, la Région Bretagne a mis en place depuis 2020 le **Pass classes de mer**. En 2023, 400 000 € ont été votés afin d'apporter un soutien financier aux séjours ayant lieu pendant l'année scolaire 2023-2024.

Organisé en 2 sessions, l'appel à projets a permis de soutenir 134 séjours. 5 812 jeunes ont ainsi pu bénéficier de l'aide, dont 48 % de filles. Le dispositif a ainsi permis de réduire les coûts de séjours pour environ 16 % des jeunes partant en classes de mer.

La totalité des 69 demandes concernant des publics dits « sensibles » (Réseau Education Prioritaire, Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, classes SEGPA³⁹/LEA⁴⁰/EREA ou encore à des établissements en zone rurale autonome très peu dense) a pu être retenue, contribuant ainsi au rééquilibrage d'inégalités socio-économiques et territoriales.

Le dispositif **Pass classe nature et biodiversité** a été mis en place en mai 2021 afin de promouvoir les sorties des jeunes bretons mineurs en pleine nature. Le dispositif a permis de soutenir en 2023 le départ de 2 695 jeunes, presque autant de garçons que de filles, pour des temps d'immersion et de connaissance en dehors, accueillis dans différents centres d'hébergement en milieu rural. Près de 190 000 € ont été mobilisés pour soutenir l'organisation de ces 69 séjours.

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 46 - La Région, en lien avec ses partenaires, s'engage à **développer des opérations spécifiques visant à ce que chaque enfant qui ne parte pas en vacances puisse bénéficier d'une journée à la mer en famille.**

→Les réalisations :

La Région accompagne chaque année la « Journée à la mer » organisée par le Secours populaire en juillet. Cette journée permet à de nombreuses familles de bénéficier d'un bol d'air salubre.

•L'été dernier, 418 personnes (des familles avec enfants) ont participé à cette journée à Saint-Malo. Deux trains spéciaux sont affrétés pour permettre ce déplacement en plus des trains existants, un premier train Brest-Rennes-Saint-Malo, puis un second Saint-Malo/Rennes au retour. La SNCF a pris en charge la mise à disposition du matériel TER et des personnels pour ces trains spéciaux.

Par ailleurs, le Secours populaire a organisé en août dernier une journée des oubliés des vacances.

•En 2023, cette journée a permis à 300 enfants de passer deux journées inoubliables au Futuroscope de Poitiers.

5-3 Remettre de l'humain et placer la personne au cœur de nos politiques publiques

Engagement 47 - La Région expérimentera avec l'Etat, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux et le Ti Lab, la **mise en place de Territoires « 100% accès aux droits »** pour lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux services publics.

³⁹ SEGPA – Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

⁴⁰ LEA / REA – Etablissements régionaux d'enseignement adapté.

Dans le cadre national de l'appel à projets « Territoires Zéro Non-Recours » visant à simplifier et à faciliter l'accès aux droits sociaux des personnes, trois territoires en Bretagne sur trente-neuf lauréats au niveau national ont été retenus : Rennes (quartier Maurepas/La Bellangerais), Redon (quartier Bellevue mais aussi Pipriac et Saint-Ganton pour 2024, élargissement ensuite à d'autres communes du Morbihan et de la Loire-Atlantique) et Vannes (Ménimur). L'Etat interviendra financièrement à hauteur de 80% sur trois années (2024/2025 et 2026). La Région Bretagne veillera à participer aux travaux mis en place dans ces territoires.

A saluer et à encourager : la coopérative d'accès aux droits

La "Coopérative d'accès aux droits" la Maison solidaire Kermarron à Douarnenez est une initiative citoyenne qui vise à créer une dynamique collective pour surmonter les obstacles à l'accès aux droits et améliorer pour tous ces démarches sur le territoire de Douarnenez. Elle agit en priorité avec les personnes en situation de pauvreté. Cette coopérative a pour objectif de faciliter l'accès aux droits, en particulier dans le contexte de la dématérialisation croissante des démarches administratives. Le projet est soutenu par le Ti Lab dans le cadre de son programme de recherche-action LabAccès, axé sur l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours dans un contexte de dématérialisation. En soutien à la coopérative, le ExCD est le projet de recherche/action mis en place en soutien de la démarche porté par la Maison Kermarron, avec le Ti Lab, et les soutiens financiers de la Région Bretagne (50 000 €) et de l'Etat (60 000 €), via la Préfecture de Région (plan de relance). Le projet ExCD se déroule sur une durée de 18 mois et repose sur trois plans d'action : exploration, expérimentation, et documentation.

5-4 Lutter contre la fracture numérique : pour un numérique inclusif

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 50 – Fort d'une année d'expérimentation, le Hub pour un territoire inclusif en Bretagne, a lancé des chantiers de recueils cartographiques et de diagnostics à destination des territoires afin de rendre plus efficient les politiques d'inclusion numérique. La Région **s'engage à donner suite au Hub au-delà de la fin de l'expérimentation prévue en septembre 2023 pour renforcer la collaboration des acteurs régionaux et de réduire les phénomènes d'exclusion numérique.**

→Les réalisations :

Depuis plus de deux ans, la Région Bretagne a soutenu la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne dans la phase d'amorçage du « Hub Bretagne pour un numérique inclusif ». Le premier consortium soutenant ce projet était composé de la Région Bretagne, l'Etat en région (SGAR), le Conseil départemental du Finistère, Brest métropole, Rennes Métropole et la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne qui porte l'expérimentation. De nombreuses actions se sont mises en place, notamment pour aller-vers, structurer et animer le réseau territorial de la médiation numérique, identifier les besoins prioritaires des acteurs cibles et initier des démarches de coopération sur des chantiers prioritaires.

En 2 ans, ce sont : 23 événements organisés destinés à structurer le réseau territorial de l'inclusion numérique ; 220 professionnels de la médiation numériques sur 8 rencontres départementales ; un diagnostic territorial s'appuyant sur une enquête composée de 180 questionnaires, 23 entretiens et 46 ateliers collectifs ; 19 journées collaboratives pour déployer la démarche « Portrea » à l'échelle locale ; le suivi du dispositif « conseiller numérique » avec ses 166 professionnels et 137 employeurs avec les préfetures ; un relai entre les différents acteurs nationaux et locaux pour diffuser des informations

utiles et accompagner les porteurs de projets ; la commande et la valorisation de 2 recherches scientifiques sur les usages numériques en milieu rural et sur la part de l'accompagnement e-administratif dans la médiation numérique ; une expérimentation sur le financement de la médiation numérique par France Travail.

La Région en lien avec l'Etat a financé à hauteur de 3 200 € l'acquisition d'ordinateurs portables pour les membres du Conseil Régional des Personnes Accompagnées /Accueillies (CRPA).

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 51 - La Région est attachée à la coordination d'une politique de réemploi de matériel informatique au bénéfice de celles et de ceux qui ont en le plus besoin. En collaboration avec d'autres collectivités, elle va **renforcer l'accompagnement fait à la filière de réemploi** en augmentant le gisement de matériel mis à disposition et en l'accompagnant dans toutes les phases de son développement pour rendre accessible le matériel à toutes les Bretonnes et les Bretons et en particulier aux plus précaires.

→Les réalisations :

Inscrit dans sa démarche « Numérique Responsable », la Région Bretagne soutient le Réseau « ordi grand Ouest » (OGO) qui structure la filière de réemploi informatique solidaire. En 2022, ce sont plus de 1800 ordinateurs et téléphones collectés, soit l'équivalent de 706 tonnes de CO2 préservés à la fabrication de nouveaux. Cette collecte s'intensifie aujourd'hui avec de nouveaux partenaires comme la Poste, le SGAR, le CNFPT et de nombreuses collectivités territoriales. Parallèlement, le réseau des reconditionneurs, appuyée sur l'économie sociale et solidaire s'accroît et s'outille pour valoriser au mieux ce matériel.

A ce jour, ce sont plus de 15 reconditionneurs, 4 Fablabs et 7 espaces de médiation numériques engagés dans cette démarche de réemploi informatique solidaire. Plusieurs projets sont d'ores et déjà lancés pour former, outiller, labelliser et valoriser le reconditionnement en Bretagne et sur l'ensemble du territoire national.

Au-delà cette étape indispensable, l'objectif est bien de redistribuer ce matériel auprès des populations les plus fragiles et les moins équipées. Pour cela, OGO construit des partenariats locaux, comme avec la mission locale de Redon ou bien les pays de Loudéac, Pontivy et Centre Ouest Bretagne pour s'associer au dispositif « territoire zéro chômeurs de longue durée » notamment. D'autres actions se mettent également en place avec certains acteurs de la médiation numérique, le Hub Bretagne pour un numérique inclusif et des collectivités territoriales afin de mieux communiquer et faciliter l'accès aux équipements par les populations les plus précaires.

→Rappel de l'engagement du plan :

Engagement 52 - La Région **encouragera l'émergence dans certains tiers-lieux de « comptoirs de services »** qui répondraient à des besoins de proximité exprimés par les habitant-es, notamment les plus éloigné-es, avec un axe centré sur l'accompagnement numérique.

→Les réalisations :

Pour initier cet engagement un panorama des tiers-lieux bretons, émanant d'une enquête réalisée en 2023 a été réalisé. Les premières données confirment que la Bretagne, avec 231 tiers-lieux recensés (y compris en Loire-Atlantique), est la première région de France en nombre d'espaces actifs par habitant. Cet état des lieux pointe plusieurs domaines d'activités des tiers-lieux autour de la culture, des transitions (alimentation et réemploi), de la formation mais aussi du co-working. Il révèle une présence forte des tiers-lieux dans les communes rurales et littorales avec un réel impact auprès des jeunes, et des créations d'emplois, majoritairement féminins. Des éléments qui vont permettre de mieux appréhender dans certains tiers-lieux la mise en place de « comptoirs de services ».

Les engagements prioritaires pour 2024/2025

Au-delà de la poursuite des actions engagées, la Région s'investira prioritairement dans la mise en œuvre des engagements ci-dessous.

Engagement 4 – Afin d'éviter toute stigmatisation des bénéficiaires de la carte « BreizhGo Solidaire », un travail va se poursuivre afin d'**intégrer la carte « BreizhGo Solidaire » directement dans la carte Korrigo**.

Engagement 5 – L'abonnement scolaire pour les familles est aujourd'hui fixé à 120€, participation alignée sur le prix le plus faible pratiqué par les Départements avant la prise de compétence en 2017. La Région s'engage à **étudier, pour la rentrée 2025, une modulation tarifaire à vocation sociale** pour mieux prendre en compte les capacités contributives des familles, à l'image de ce qui a été mis en place pour les cantines des lycées.

Engagement 15 - Afin de mieux faire connaître le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne, la Région Bretagne **mettra en place une communication spécifique en direction des professionnel·les et des usager·es les plus éloigné·es**.

Engagement 19 – La Région établira une évaluation de **l'aide financière délivrée aux personnes inscrites sur les dispositifs de formation continue** (PREPA et QUALIF Emploi) et des propositions d'évolution de cette aide aux personnes les plus en difficultés.

Engagement 20 – Dans le domaine des **formations sanitaires et sociales** et en complément de ses prérogatives réglementaires, la Région proposera, au second semestre 2024, de nouvelles **modalités d'accompagnement financières des élèves et des étudiant·es** en prenant mieux en compte leur situation sociale à leur entrée en formation.

Engagement 22 - La Région **encouragera les organismes de formation à avoir recours au déploiement des « open badges »**, outils numériques utilisés pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.

Engagement 26 bis – La précarité des familles et des professionnels dans le monde agricole est une précarité diffuse dans les territoires et donc pas toujours visible. La Région poursuivra son accompagnement des associations qui, comme Solidarité Paysans, agissent, dans ce domaine afin que les agriculteurs concernés puissent accéder facilement aux dispositifs qui leur permettront soit de retrouver une activité agricole suffisamment rémunératrice, soit d'engager une démarche de reconversion professionnelle.

Engagement 32 - La Région veillera, en lien avec ses partenaires, à **mettre à la disposition des plus fragiles l'information relative à la localisation et aux horaires d'ouverture des points de distribution** la plus à jour et la plus complète possible et compréhensible par tous (Facile à lire et à comprendre FALC).

Engagement 36 - Sensibiliser les lycéen·nes, les étudiant·es, les personnes en formation au « bien manger », à la qualité nutritionnelle des aliments. La Région, en s'appuyant sur l'expertise des personnels régionaux des services de restauration des lycées, **diffusera différents documents sur la production de repas simples, équilibrés et à petits budgets.**

Engagement 37 – En lien avec les partenaires institutionnels, la Région sensibilisera les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiant·es les plus précaires dans les campus/territoires aujourd'hui moins bien pourvus. Elle veillera ainsi à favoriser l'interconnaissance des acteurs qui interviennent sur le champ de l'aide alimentaire.

Engagement 40 – La Région va **élaborer une nouvelle politique de santé** en ayant une attention vigilante à l'égard des personnes les plus précaires.

Engagement 52 - La Région **encouragera l'émergence dans certains tiers-lieux de « comptoirs de services »** qui répondraient à des besoins de proximité exprimés par les habitant·es, notamment les plus éloigné·es, avec un axe centré sur l'accompagnement numérique.

Engagement 53- Fort de l'expérience réussie menée depuis 2019, dans 4 lycées en lien avec 4 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la Région **renforcera son réseau de partenaires sur le champ de l'insertion pour créer des filières de recrutement pour ses EPLE⁴¹** tout en privilégiant le retour à l'emploi de personnes précaires et/ou éloignées de l'emploi.

Ainsi, il vous est proposé :

- **De prendre acte au rendu compte 2023 du plan de « Refus de la misère et de la précarité ».**

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

⁴¹ Etablissement public local d'enseignement.

1- La Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée

Engagements :	Réalizations :	Soutien :	
		Investissement	Fonctionnement

1-1- Rendre plus largement accessible l'ensemble du réseau BreizhGo

1	Améliorer les conditions d'éligibilité de la carte « BreizhGo Solidaire ».	De nouveaux profils ont été rendus éligibles : les enfants mineurs des bénéficiaires de « BreizhGo Solidaire », les bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), les bénéficiaires de la protection internationale.		Temps de travail agents Région
2	Améliorer l'information sur la possibilité d'accéder à la carte « BreizhGo Solidaire ».	Simplification des documents relatifs à l'obtention de la carte « BreizhGo solidaire ».		Temps de travail agents Région
3	Simplifier les démarches d'accès et faciliter ainsi le parcours des usager.e.s.	Un travail d'amélioration du formulaire en ligne de demande de droit « BreizhGo Solidaire » a été mené avec la SNCF.		Temps de travail agents

1-2- Faciliter la mobilité des stagiaires en formation

7	Poursuivre l'aide au permis de conduire avec une attention nouvelle en direction des familles monoparentales.	695 jeunes bénéficiaires de l'aide en 2023.		984 049 €
---	---	---	--	-----------

1-3- Encourager les modes de déplacements solidaires et décarbonés

8	Soutenir le lancement de plateformes de mobilité.	Soutien au lancement de nouvelles plateformes et à leur consolidation.		202 446 €
9	Proposer aux plateformes de mobilité et aux associations de solidarité, les véhicules et scooters du parc « Région » qui devront être remplacés.	Douze véhicules (sept voitures et cinq scooters thermiques) donnés en 2023 aux plateformes membres de Mob'in et de l'association Wimoov.		33 800 € en valorisation
13	Favoriser le développement du covoiturage solidaire.	Soutien à l'association Ehop solidaire pour sensibiliser l'ensemble des organismes de formation (opérateurs PREPA) au déploiement du co-voiturage solidaire.		16 064 €

2- La Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous

Engagements :	Réalizations :	Soutien :	
		Investissement	Fonctionnement

2-1- Lutter contre le décrochage scolaire

15	Mettre en place une communication spécifique en direction des professionnels et des personnes les plus éloignées.	Plusieurs actions ont été menées en 2023 et début 2024 pour faire mieux connaître encore le service IDÉO.		Temps de travail agents Région
17	Mettre en place des espaces Idéo éphémères sur l'ensemble du territoire régional.	Mise en place d'espaces Idéo à l'occasion de 35 salons, forums, événements, dans les quatre coins de la Bretagne.		Temps de travail agents Région

2-2- Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers les formations et l'emploi

22	Encourager le déploiement des « open badges ».	L'expérimentation menée avec les organismes de formation volontaires depuis 2021 a permis un déploiement des opens badges principalement dans le cadre des nouvelles prestations « PREPA avenir jeunes » mises en œuvre depuis début 2023. Un bilan plus approfondi est en cours de consolidation.		
23	Soutenir la mise en place, par les structures d'insertion par l'activité économique, du dispositif « Premières heures ».	Certaines actions (type Actions territoriales) ont été adaptées pour accueillir les personnes en grande exclusion sociale.		
24	Poursuivre l'implication dans la mise en œuvre du Plan régional et de prévention de lutte contre l'illettrisme.	La Région finance les parcours illettrisme et illettrisme inclus dans le dispositif PREPA clés déployé partout en Bretagne.		
25	Mettre en place des actions expérimentales visant à réduire le « sous-emploi » des personnes à la tête de familles monoparentales.	Mise en place de quatre expérimentations menées à Saint-Brieuc (22) autour des parcours de vie et de l'accès à la formation professionnelle pour les habitantes des Quartiers de la Politique de la Ville.		
26	Encourager les organismes de formation à adapter leurs horaires ou à mettre en place des initiatives innovantes.	Accompagnement du projet de crèche éphémère intégrée « Mômes en réunion, Pars en formation ! » dans les locaux du CLPS de Saint-Brieuc.		2 870

3- Pour lutter contre la précarité alimentaire

Engagements :	Réalizations :	Soutien :	
		Investissement	Fonctionnement

3-1- Soutenir les principaux réseaux de l'aide alimentaire

28	Soutenir l'aménagement des points de distribution des principaux réseaux.	<p>Banques alimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien à l'acquisition de divers équipements : chariot autoporté, élévateur, gerbeurs, chambre froide, transpalettes... 	50 000 €	
29	Soutenir l'acquisition d'équipements des principaux réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> ·Mise en place un plan d'adaptation des installations électriques en vue d'améliorer la sobriété énergétique des bâtiments. ·Renforcement du fonds de transport mutualisé 	50 000 €	25 000 €
30	Encourager l'acquisition, par les principaux réseaux, de véhicules moins polluants.	<p>Restos du Cœur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien au lancement d'un centre itinérant dans le Finistère ·Soutien au lancement d'un centre itinérant dans le Morbihan ·Soutien à l'achat d'un véhicule frigorifique 3,5 tonnes. <p>Secours populaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien à l'achat d'un véhicule. ·Soutien à la réalisation de travaux d'isolation, achat de divers matériels. <p>Fédération Andès :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien à la création de trois nouvelles épiceries sociales et solidaires dont une itinérante. 	50 000 € 60 000 € 25 000 €	
31	Développer l'éducation aux produits alimentaires.	<p>Les Insatiables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien à la formation de professionnels et de bénévoles aptes à l'animation d'ateliers cuisine au sein des épiceries sociales et solidaires. 	10 000 € 40 000 € 20 000 €	20 000 €

3-2- Favoriser l'accès à des produits locaux de qualité en circuit court et lutter contre le gaspillage alimentaire

32	Mettre à disposition des plus fragiles l'information la plus à jour et la plus complète possible sur les points de distribution.	<p>Solinum :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien à la réalisation d'une cartographie interactive recensant la totalité des points de distribution de l'aide alimentaire. 		30 000 €
33	Encourager la mise en relation des producteurs locaux et des points de distribution.	<p>Banques alimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien à la collecte de lait dans le cadre du Space ·La Région partenaire de la Banque alimentaire, de la coopérative Agrilait pour le « don de lait solidaire » <p>Solaal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Soutien au développement de l'association : développer notamment le lien avec les associations d'aide alimentaire... 		10 000 € Temps de travail agents Région et temps bénévoles 30 000 €

34	Encourager le don de denrées alimentaires des restaurants scolaires des lycées bretons vers les associations de solidarité.	·Expérimentation depuis février 2024 menée par l'association solidaire Cœurs Résistants et le lycée Emile Zola à Rennes.		Temps de travail agents de restauration
35	Encourager les entreprises à développer leur volet RSE.	·Soutien au projet de recherche action « RP2A-RSE » : vers des recommandations pour développer le mieux manger pour tous en entreprise. Association Aux Goûts du jour et labo de recherche Lego à l'UBO.		70 000 € (sur deux années)

3-3- Porter une attention toute particulière aux jeunes et aux personnes en formation

37	Sensibiliser les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiant·e·s les plus précaires dans les campus /territoires aujourd'hui moins bien pourvus.	Banques alimentaires : ·Soutien exceptionnel au bénéfice des associations étudiantes.		20 000 €
<u>Au-delà des engagements :</u>		ABEA : ·Soutien à une expérimentation couplant l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et la solidarité par le don. ·Etude sur l'état du don en Bretagne des IAA		28 000 € 45 000 €
		Association Saint-Benoît Labre : ·Récupération de divers mobiliers de cuisine du lycée Jean Macé		Temps de travail agents Région
		Restos du cœur : ·Soutien exceptionnel en fin d'année 2023 pour faire face à une augmentation substantielle des bénéficiaires.		20 000 €
		Lycées : Lien associations de solidarité et lycées professionnels (Banques alimentaires en lien avec les élèves des lycées Bel Air de Tinténiac et Brocéliande à Coëtquidan (filiale poids lourd) pour assurer le transport des marchandises.		Temps bénévoles et enseignants

4- La Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie, au quotidien des personnes les plus démunies

Engagements :	Réalizations :	Soutien :	
		Investissement	Fonctionnement

4-1- Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logements sociaux

38	<p>Construire une nouvelle politique de l'habitat et du logement en veillant à actionner les leviers à disposition pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.</p>	<p>·Feuille de route logement « Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton » adopté par les élu.e.s régionaux réunis en session plénière en décembre 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le Fonds « Zéro abandon dans le Centre Ouest Bretagne ». - Accompagner la colocation solidaire pour les étudiants à Rennes, dans le quartier prioritaire de Villejean <p>·Soutien à l'implantation d'une équipe des Compagnons bâtisseurs dans le Centre Ouest Bretagne pour la mise en œuvre de chantiers d'amélioration de l'habitat des ménages précaires et isolés (financement d'achats de véhicules et divers matériels)</p>	<p>70 000 €</p>	<p>40 000 €</p> <p>10 000 €</p> <p>8 000 €</p>
39	<p>Amplifier la mise à disposition des places dans certains internats des lycées inoccupés pendant l'été.</p>	<p>·Expérimentation étendue à l'été 2023 au lycée maritime Florence-Arthaud à Saint-Malo dont la gestion a été confiée par la mairie de Saint-Malo à l'UMIH Côte d'Emeraude et au lycée Ker Siam à Dinan.</p>		<p>Temps de travail agents</p>

4-2- Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé

<p><u>Au-delà des engagements :</u></p>	<p>MarSOINS :</p> <p>·Soutien à la mise en place d'une unité mobile de prévention MarSOINS sur le territoire de Redon.</p>	<p>20 000 €</p>	
--	---	-----------------	--

5- La Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive

Engagements :	Réalizations :	Soutien :	
		Investissement	Fonctionnement

5-1- Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs

42	Veiller à ce que les personnes les plus précaires puissent participer à la vie culturelle.	2 ^{ème} appel à mobilisation « Cultur'Actions solidaires »		50 000 €
		Fête de la Bretagne – Soutien à quatre associations de solidarité		17 500 €
43	Lancer une expérimentation visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la pratique d'une activité physique et sportive.	Dans le cadre du dispositif « Cultur'Actions solidaires », trois associations ont été soutenues à hauteur de 7 400 € pour faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à la pratique d'une activité physique et sportive.		

5-2- Encourager les séjours mer/nature et les départs en vacances

45	Renforcer les dispositifs « Pass classe de mer » et classes nature et biodiversité.	Dispositif renouvelé en 2022/2023 et en 2023/2024.		590 000 €
46	Développer des opérations spécifiques visant à ce que chaque enfant qui ne parte pas en vacances puisse bénéficier d'une journée à la mer en famille.	Journée avec le Secours populaire.		Temps de travail agents Région

5-3- Remettre de l'humain et placer la personne au cœur de nos politiques publiques

47	Accompagner la mise en place de Territoires « 100% accès aux droits ».	Soutien à la coopérative d'accès aux droits de la Maison solidaire Kermarron à Douarnenez.		50 000 €
----	--	--	--	----------

5-4- Lutter contre la fracture numérique : pour un numérique inclusif

50	Donner suite au Hub au-delà de la fin de l'expérimentation prévue en septembre 2023 pour renforcer la collaboration des acteurs régionaux et de réduire les phénomènes d'exclusion numérique.	De nombreuses actions se sont mises en place, notamment pour aller-vers, structurer et animer le réseau territorial de la médiation numérique, identifier les besoins prioritaires des acteurs cibles et initier des démarches de coopération sur des chantiers prioritaires.		
51	Renforcer l'accompagnement fait à la filière de réemploi.	Plus de 15 reconditionneurs, 4 Fablabs et 7 espaces de médiation numériques engagés dans cette démarche de réemploi informatique solidaire		

Soutien apporté en 2022 mais initiative mise en place en 2023

*Dans le cadre de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité.

CONSEIL REGIONAL

18 et 19 avril 2024

DELIBERATION

Rendu compte 2023 du plan de « Refus de la misère et de la précarité »

Le Conseil régional convoqué par son Président le 26 mars 2024, s'est réuni le vendredi 16 février 2024 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 février 2024 ;

Vu les échanges en commissions Jeunesse, Formation, Aménagement et mobilités et Economie en date des 10 et 11 avril 2024 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à XX ;

DÉCIDE

- **De prendre acte du rendu compte 2023 du plan de « Refus de la misère et de la précarité.**

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD